

VILLE DE MARSEILLE

MAIRIE D'ARRONDISSEMENTS

13^e et 14^e

CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

Procès-verbal in extenso

de la Séance du 1^{er} décembre 2016

BASTIDE SAINT-JOSEPH - 72, RUE PAUL COXE - 13014 MARSEILLE

La Séance est ouverte à 15 h, sous la présidence de M. Stéphane RAVIER, Maire du 7^e Secteur de Marseille.

Monsieur RAVIER.- Mesdames et Messieurs, bonjour !

M. RAVIER procède à l'appel nominal des élus

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS PEUT DELIBERER.

Approbation des comptes rendus in extenso des séances des 28 septembre et 10 octobre 2016

Monsieur RAVIER.- Avez-vous des remarques sur les procès-verbaux in extenso des séances du Conseil d'Arrondissements des 28 septembre et 10 octobre 2016 ? (*Aucune remarque*)

LES COMPTES RENDUS IN EXTENSO DES SEANCES DES 28 SEPTEMBRE ET 10 OCTOBRE 2016 SONT APPROUVES A L'UNANIMITE

Monsieur RAVIER.- Vous avez vu comme moi que l'ordre du jour est chargé et à moins que vous ne vouliez y passer également la soirée, et je n'y vois aucun inconvénient, je n'ai pas d'heure, mais comme nous avons tous quand même autre chose à faire ensuite dans la journée, si nous pouvions, et moi le premier, je le confesse, n'intervenir que quand c'est vraiment nécessaire pour évoquer les dossiers du secteur et pas sur ce qui s'est nécessairement passé outre-Rhin il y a quelques dizaines d'années ou sur des sujets qui n'ont rien à voir avec ce qui nous intéresse là, je tâcherai d'y mettre bon ordre. Nous pouvons donc passer à l'ordre du jour.

Monsieur MARI.- Charité bien ordonnée commence par soi-même !

Monsieur RAVIER.- C'est ce que j'ai dit, M. MARI. Si vous n'étiez pas en train de tweeter, vous l'auriez entendu !

Nous passons donc aux rapports. Pour les deux premiers, les rapports 100 et 101 7S, on va pouvoir, je pense, les voter d'un seul trait.

Il n'est plus un mystère que celle qui fut la 1^{ère} Adjointe et le 2^{ème} Adjoint ont démissionné de leur poste. Il est donc nécessaire de les remplacer. Nous allons donc voter dans un premier temps, à main levée, pour officialiser que les deux nouveaux Adjoints n'occuperont pas le même rang que les démissionnaires dans l'ordre du tableau. Vous avez le dossier sous les yeux. Ensuite nous passerons au vote à bulletin secret pour élire ces deux nouveaux Adjoints.

RAPPORTS N° 16-100 7S ET 101 7S

OBJET : Définition du rang du nouvel Adjoint au Maire d'Arrondissements suite à la démission de la 1^{ère} Adjointe d'Arrondissements.

OBJET : Définition du rang du nouvel Adjoint au Maire d'Arrondissements suite à la démission du 2^e Adjoint d'Arrondissements.

Monsieur RAVIER, rapporteur.- En remplacement de la 1^{ère} Adjointe et du 2^{ème} Adjoint, démissionnaires, tous les Adjoints remontent d'un cran dans l'ordre du tableau et les deux nouveaux Adjoints occuperont les rangs de 17^e et 18^e Adjoints. Est-ce que j'ai été clair ?

Monsieur MARI.- Qui va devenir 1^{er} Adjoint ?

Monsieur RAVIER.- Tout le monde remonte d'un cran.

Monsieur MARI.- On ne connaît pas le 3^e Adjoint, du moins on ne l'a pas en tête.

Monsieur RAVIER.- Ce n'est pas l'objet de ces deux rapports et il y a une liste qui a été élue en début de mandature ; vous pouvez vous y référer, si vous l'avez conservée.

Monsieur MARI.- C'est la famille qui passe 1^{er} Adjoint ?

Monsieur RAVIER.- Ecoutez, j'aurais bien voulu que ce soit Sylvie ANDRIEUX, mais lorsque je l'ai appelée, je crois qu'elle était chez Pellegrin ou chez Frojo ou chez Chanel, parce qu'elle m'a répondu qu'elle était en train de choisir son nouveau bracelet, je n'ai pas très bien compris, et qu'elle n'avait pas le temps, qu'il fallait la recontacter dans quelques mois voire quelques années.

Alors, à défaut de pouvoir bénéficier de cette sommité politique et d'honnêteté, nous allons nous contenter de nous-mêmes. Et moi, je m'en contente largement et j'en suis même très heureux.

Monsieur MARI.- Donc, c'est la famille !

Monsieur RAVIER.- Je vous prierais, Monsieur le porteur de sac à main, puisque vous avez eu, contre mon conseil amical, quasi amical, de vous délester de ce boulet qu'est celle qui aujourd'hui est reconnue comme étant définitivement coupable d'avoir détourné plus de 700 000 euros...

Monsieur MARI.- ...Mais pourquoi vous ne dites pas que vous mettez votre nièce au poste de 1^{ère} Adjointe ? Assumez !

Monsieur RAVIER.- Ne vous énervez pas, M. MARI, il y a 40 dossiers et déjà vous "pétez une durite" !

Monsieur MARI.- Il y avait déjà la famille LE PEN, il y a maintenant la famille RAVIER !

Monsieur RAVIER.- Il faut assumer dans la vie, M. MARI. Vous avez décidé de rester enchaîné à celle qui aujourd'hui est reconnue coupable pour avoir détourné plus de 700 000 euros qui étaient destinés à ces familles qui sont dans de grandes difficultés dans les cités, celles pour qui vous nous "bassinez" avec votre religion laïque et obligatoire du vivre ensemble !

Eh bien, aujourd'hui, on sait à quoi sert votre vivre ensemble : un écran de fumée et qui derrière vous permet d'acheter les voix pour tenter d'être réélus. Voilà quel est votre modèle politique...

Monsieur MARI.- Quel est le rapport avec vos Adjoints ?

Monsieur RAVIER.- ...Avec lequel vous êtes volontairement encore enchaîné ! C'est votre droit, vous déposez même des gerbes de fleurs au pied des Monuments aux Morts le 11 novembre alors que la décision de la Cour de Cassation avait été rendue 24 ou 48 heures plus tôt ! Vous persistez dans cette infamie ! Vous devriez vous faire petit.

Nous pouvons passer au vote à main levée sur les rapports 100 et 101

LES RAPPORTS N° 16-100 7S ET N° 16-101 7S SONT ADOPTES A L'UNANIMITE DES VOTANTS
(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", le groupe "Marseille en avant", le groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, ainsi que les élus Front de Gauche et les élus non inscrits - non apparentés ne participent pas au vote.)

Monsieur RAVIER.- Ces deux rapports sont donc adoptés. Je vous remercie.

Nous passons à l'élection des deux nouveaux Adjoints et ce sera un vote à scrutin de liste.

RAPPORTS N°16-102 7S ET 103 7S - CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS. Election de deux nouveaux Adjoints d'Arrondissements en remplacement de deux Adjoints démissionnaires. (Vote à scrutin de liste)

Monsieur MAURY, rapporteur.- Monsieur le Maire, il s'agit effectivement de procéder à l'élection de deux nouveaux Adjoints, qui prendront place en 17^e et 18^e position.

Contrairement à ce qui avait été fait au début, il s'agit bien de procéder à un vote par liste, parce que la loi, le Code Général des Collectivités Territoriales, petit livre rouge bien connu, nous fait obligation lorsqu'il y a dans une même séance à procéder à l'élection de deux Adjoints, c'est-à-dire plus d'un, de respecter la parité et, pour cela, il est nécessaire de procéder par un scrutin de liste. C'est la raison pour laquelle effectivement nous allons voter pour deux Adjoints, les 17^e et 18^e.

Et le groupe Front National Marseille Bleu Marine que je représente vous propose la candidature de M. Sylvestre GARCIA et Mme Renée DEBORD.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MAURY. Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Aucune autre candidature)

Monsieur RAVIER.- Je vais demander à Mme DI NOCERA de venir à la tribune, puisque c'est la benjamine de l'assemblée, pour être Secrétaire de séance, et à Mme PONCET-RAMADE, si elle le veut bien, et à Mme D'ANGIO pour être les scrutateurs.

On va vous remettre à chacun une enveloppe et une liste où figurent les noms des candidats proposés.

(Mme PONCET-RAMADE ne souhaite pas être scrutatrice)

Monsieur RAVIER.- Y a-t-il d'autres volontaires pour être scrutateur ? M. MARI ? Mme HONDE-AMIAR ? Personne ? Aucun volontaire ?

Allez, M. DATTILO, on va prendre le plus jeune !

ELECTION DES 17^e ET 18^e ADJOINTS

Vote à bulletin secret à scrutin de liste

Secrétaire : *Mme DI NOCERA*

Scrutateurs : *Mme D'ANGIO, M. DATTILO.*

A l'appel de leur nom par la Secrétaire, les élus viennent voter puis signer la feuille d'émargement :

AGIUS Chantal – ARBONA Daniel – AZAR André – BEAUVAL Yves – BESNAÏNOU Jacques – BETTUZZI Evelyne - D'ANGIO Sandrine – DATTILO Gérald - DEBORD Renée – DELLAVALLE Françoise - DI NOCERA Magali - DUDIEUZERE Cédric – DUGUET Sandra – FARKAS Monique – GALLO Caroline (*pouvoir à M. MAURY*) – GARCIA Sylvestre - GIORGI Vincent – LAMY Dany – LELOUIS Gisèle – MARCHAL Jean-Michel – MAURY Georges – MONTI Didier – PATRITI Séverine – RAVIER Stéphane – RIBIERE Maryvonne – RODRIGUEZ Nadia - SICARD Caroline – VENDREDI Vincent (*pouvoir à M. MONTI*).

Le groupe "Marseille en avant", le groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, les élus Front de Gauche, les élus non inscrits - non apparentés, ainsi que M. MAGGIO et Mme MUSTACHIA ne participent pas au vote.

Incident ayant interrompu le vote durant quelques minutes :

Monsieur RAVIER.- *(S'adressant à un journaliste qui s'avance dans les rangs des élus pour filmer)*

Cher Monsieur, si vous pouviez vous astreindre à rester à votre place ! Ce n'est pas un hall de gare, ici ! Vous m'entendez ou pas ? (...) Vous êtes journaliste, mais vous n'êtes pas élu ! Vous restez à votre place ! Je sais que vous n'en avez pas l'habitude, mais (...) Oui, je reste à la mienne, moi ! Ne vous inquiétez pas, Monsieur le militant journaliste !

(Réflexion de la part de ce même Monsieur, qui provoque de vives réactions chez les élus du groupe "Marseille Bleu Marine")

Monsieur MAURY.- Répétez-le plus fort pour que ce soit consigné au procès-verbal !

Monsieur RAVIER.- Répétez-nous cela plus fort une deuxième fois ! Montrez-nous le courage que vous avez ! Je demande à ce que le déroulement de ce Conseil d'Arrondissements se fasse dans les règles. Ici, c'est un Conseil d'Arrondissements ; ici, c'est l'emplacement des élus, de tous les élus. Ce n'est pas un hall de gare ni même la cafétéria de *La Provence* ou de *La Pravda* ! Chacun reste à sa place ! Est-ce que ce Monsieur se permettrait de faire la même chose au Conseil Municipal ? Non ! Ni même à la Mairie des 15^e et 16^e arrondissements, où Mme GHALI ferait la même chose que moi. Il y a des règles ici ! Ce n'est pas le foutoir !

Monsieur MAURY.- Monsieur le Maire, je souhaiterais que les propos de ce Monsieur soient consignés au procès-verbal.

Monsieur RAVIER.- Oui, j'ai entendu parler de croix gammée ! Courageux, mais pas téméraire !

(D'autres réflexions de ce même Monsieur)

Monsieur RAVIER.- Ça rumine, ça rumine, mais ça parle dans sa barbe ! Nous poursuivons.

Après le vote : Dépouillement des enveloppes par Mme DI NOCERA, Mme D'ANGIO et M. DATTILO, Mme D'ANGIO annonçant au fur et à mesure chaque bulletin de vote.

Monsieur RAVIER.- Mesdames et Messieurs, chers collègues, après dépouillement des bulletins, voici les résultats.

Résultats du vote à scrutin de liste

sur l'élection de deux nouveaux Adjointes d'Arrondissements en remplacement de deux Adjointes démissionnaires :

- nombre de votants	28
- nombre de bulletins exprimés	28
- nombre de bulletins blancs	0
- nombre de bulletins exprimés pour M. GARCIA et Mme DEBORD	28

M. Sylvestre GARCIA et Mme Renée DEBORD, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés 17^e et 18^e Adjointes d'Arrondissements et immédiatement installés dans leurs fonctions.

(Applaudissements dans la salle)

M. RAVIER invite M. GARCIA et Mme DEBORD à venir le rejoindre à la tribune.

Puis il leur remet à chacun l'écharpe tricolore d'Adjoint au Maire.

(Applaudissements dans la salle)

Monsieur RAVIER.- Nous pouvons passer au rapport suivant. Donc félicitations à Mme DEBORD et à M. GARCIA.

Je répète : nous allons essayer de faire le plus rapidement possible, y compris dans la présentation des rapports. Je demanderai donc aux rapporteurs d'être concis.

RAPPORT N° 16-104 7S - OBJET : Convention d'objectifs entre la Mairie du 7^e Secteur de Marseille et l'association "Entraide Solidarité 13" sise 148 rue Paradis, 13254 MARSEILLE CEDEX 06.

Monsieur GIORGI, rapporteur.- Monsieur le Maire, chers collègues, conformément à la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1981 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale, modifiée par la loi du 27 février 2012 relative à la démocratie de proximité, le Conseil d'Arrondissements gère les équipements de proximité visés à l'article 10 de la loi susvisée.

La liste des équipements sous la responsabilité de la Mairie du 7^e Secteur fait l'objet de délibérations du Conseil Municipal de Marseille et d'un inventaire mis à jour chaque année.

Le rapport a pour objet la convention d'objectifs entre la Mairie du 7^e Secteur et l'association "Entraide Solidarité 13", sise 148 avenue Paradis, 13254 Marseille cedex 06.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. GIORGI.

Madame HONDE-AMIAR.- On voudrait tout simplement savoir s'il y a un souci avec cette association ou pas, parce qu'il me semble que la convention d'objectifs a changé par rapport aux précédentes, et c'est la première fois que l'on en a une comme ça.

Monsieur RAVIER.- Le rapport est présenté ainsi, pas de façon autoritaire, mais après concertation et travail en commun avec l'Entraide Solidarité 13. Et cette association a tout à fait accepté ce nouveau cadre juridique, qui a évolué. Et il a été clairement signifié par l'association que cette démarche était on ne peut plus positive et souhaitée, car il n'y avait aucun travail en commun jusqu'en 2014 entre l'Entraide Solidarité 13 et la Mairie de secteur. Donc, cela a été quelque chose, comme l'on dit aujourd'hui, de gagnant-gagnant. Tout le monde y a été favorable.

Madame HONDE-AMIAR.- Je ne comprends pas le contrôle de l'usage des fonds publics. Comment cela va se mettre en place concrètement sur la Mairie de Secteur ?

Monsieur RAVIER.- Il y a tellement de choses. Je n'en sais rien, mais nous vous répondrons en temps voulu. Encore une fois, l'Entraide Solidarité 13 n'a émis aucune critique, aucun rejet. Et tout cela découle, je ne dirai même pas d'une discussion, mais d'un véritable dialogue. Vous émettez des craintes que l'association elle-même n'a pas émises. Voilà, c'est tout ce que je peux vous dire à ce jour.

Je pense que nous pouvons passer au vote.

LE RAPPORT N° 16-104 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, ainsi que des élus non inscrits - non apparentés, les élus Front de Gauche ne participant pas au vote)

RAPPORT N° 16-29949-DEEU - 16-105 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE – Aménagement du jardin Beaugeard en jardin d'enfants - Création d'une aire de jeu - 13^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme - Participation financière du Sénateur Maire du Secteur, au titre de sa réserve parlementaire, pour la réalisation des travaux. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame LELOUIS, rapporteur.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, ce rapport a pour objet l'approbation de l'opération d'aménagement du jardin Beaugeard, boulevard Verd –il y a une petite erreur dans le rapport, il a été noté rue Beaugeard, mais c'est le boulevard Verd–, dans le 13^e arrondissement.

Ancien terrain de boules transféré, actuellement délaissé, la Mairie de Secteur propose de le transformer en jardin d'enfants, en y aménageant une aire de jeux, afin de mieux répondre aux attentes des riverains. Le montant total de l'investissement s'élève à 106 000 euros, dont proposition du financement de l'opération par Monsieur le Sénateur-Maire à hauteur de 35 000 euros par l'attribution d'une subvention du Ministère de l'Intérieur au titre de sa réserve parlementaire.

Pour mémoire, notre Conseil d'arrondissements, le 11 octobre 2016, avait par délibération approuvé ce projet. Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme LELOUIS. Effectivement, cet espace qui avait été pendant un temps utilisé comme un jeu de boules, géré par l'association d'Anciens Combattants de Saint-Just, qui a été dissoute il y a quelques années, un terrain effectivement laissé un petit peu à l'abandon. Et comme il y a des terrains de boules ne serait-ce que sur le rond-point au bout du boulevard Barry et à Malpassé, pour jouer aux boules il y a de quoi faire ! Par contre, on a bien constaté qu'il n'y avait pas de jardin pour enfants, pour les petits. Et il a été décidé que ce projet, un véritable projet, pouvait sortir de terre, financé entièrement donc par la Mairie de secteur et le Sénateur. Et nous remercions Mme CORDIER d'avoir pris soin d'examiner cette proposition, ce projet, et de nous avoir quelque part soutenus. Nous pouvons donc passer au vote.

LE RAPPORT N° 16-29949-DEEU – 16-105 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "Marseille en avant", et des élus non inscrits - non apparentés, abstention des élus Front de Gauche, le groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts ne participant pas au vote.)

Monsieur MARI.- Notre groupe ne participe pas au vote. Pour être en cohérence avec le Conseil spécial réserve parlementaire Sénateur Stéphane RAVIER, on ne participe pas au vote.

Monsieur RAVIER.- Pour être en cohérence ?

Monsieur MARI.- Vous voulez une explication de vote, je vous la donne !

Monsieur RAVIER.- Mais si vous ne voulez pas de jardin pour enfants à Saint-Just, c'est votre droit ! En tout cas, le rapport est adopté. Je vous remercie.

RAPPORT N° 16-106 7S - Création d'une commission "Définition et programmation financière, planification, réalisation et suivi des travaux d'entretien, de remise à niveau et de construction des bâtiments scolaires".

Madame D'ANGIO, rapporteur.- Bonjour ! Lors de la séance du 30 mars dernier nous avons approuvé les termes d'une délibération "pour une école digne", où devant la situation désastreuse et l'état de délabrement avancé de nombreuses écoles nous demandions, entre autres, au Maire de Marseille la convocation d'un Conseil Municipal extraordinaire pour lister les problématiques et établir un échéancier strict des travaux. Le Maire de Marseille a préféré ignorer ces propositions et

continue une gestion selon ses propres méthodes, qui ne laissent aucune place au partage de l'information.

Les petits Marseillais ayant le droit d'apprendre dans des écoles dignes de ce nom, nos enfants devant redevenir et demeurer la priorité de la Ville de Marseille, nous demandons la création d'une commission "Définition et programmation financière, planification, réalisation et suivi des travaux d'entretien, de remise à niveau et de construction des bâtiments scolaires". La composition de cette commission devra, en application des articles 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, respecter la représentation des différentes sensibilités politiques de l'assemblée délibérante.

Cependant, afin de promouvoir l'esprit même de la loi PLM, nous demandons de tenir compte des Mairies de Secteur et il est important que deux représentants de chaque Mairie soient membres également de cette Commission. Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme D'ANGIO. M. JOHSUA, vous souhaitez prendre la parole : vous grillez là votre unique cartouche. Je préfère vous le dire.

Monsieur JOHSUA.- Un (...) de "dictature nord-phocéenne", Monsieur le Maire ?

Monsieur RAVIER.- J'aime bien ! Cela m'a bien fait marrer !

Monsieur JOSHUA.- On peut en rire, mais il ne faudrait pas l'appliquer !

Monsieur RAVIER.- Je ne suis quand même pas allé allumer une bougie à la mémoire du dictateur cubain ! Je ne me suis pas rendu à Paris auprès de votre mentor et de votre leader, M. MELENCHON, pour me recueillir à la mémoire de cet assassin qu'est M. CASTRO !

Allez, vous avez la parole, M. JOSHUA.

Monsieur JOSHUA.- Par moment on dit des (...) de Fidel CASTRO et de ceux qui ont écrasé les Américains à la Baie des Cochons, je vais donc maintenant passer aux écoles... (*Propos simultanés*) C'est vous-même au début qui avez dit que l'on ne va pas discuter de l'histoire pendant mille ans ! Alors, si vous permettez, on discute des écoles ! J'ai le droit de parler de nos écoles de notre secteur.

Monsieur JOSHUA.- Je rappelle les crimes de l'idéologie que vous portez !

Monsieur JOSHUA.- Vous voulez que je vous rappelle les massacres dont vous êtes responsables ? Allons, soyons sérieux !

Monsieur RAVIER.- Citez-les, M. JOSHUA !

Monsieur JOSHUA.- Monsieur le Maire, nous avons soutenu la proposition que vous aviez faite, il y a un certain temps, de dire qu'il faut que cette commission existe. Maintenant, je constate que le Maire de Marseille a refusé la demande que vous lui aviez faite porter, d'avoir une réunion spéciale.

La seule chose que je demande d'une manière supplémentaire, parce que la confiance que nous avons dans votre propre engagement, du point de vue de la défense de l'école publique, parce que j'ai lu un certain nombre de déclarations que vous avez faites à ce propos-là et qui me sont restées en travers de la gorge, tous ces points nous font demander la chose suivante.

Puisque vous demandez cela à Monsieur le Maire de la Ville, nous vous demandons la même chose ici : constituez une commission de suivi de toutes ces questions-là, comportant l'ensemble des groupes qui pourront travailler avec vous. C'est la logique, Monsieur le Maire. Si vous demandez cela à M. GAUDIN, je ne vois pas comment vous pourrez le refuser à nous-mêmes. Donc, si je veux bien faire en sorte de vous faire crédit d'un esprit démocratique, il faudrait répondre positivement à ma demande.

Monsieur RAVIER.- Et nous en profiterons pour faire une commission aussi pour l'Espace Culturel Busserine !

Monsieur JOSHUA.- Si vous vouliez, Monsieur le Maire ! Très volontiers !

Monsieur RAVIER.- Si les "gardes rouges" veulent bien me laisser y pénétrer ! Je m'y suis déjà rendu, pour un très beau spectacle, on s'est bien régalé. C'est vrai que vous n'étiez pas là, je ne sais pas si le "Jazz manouche" ne vous sied pas, mais un spectacle a pu se tenir parce que la Mairie de Secteur a financé une sécurité qui avait ô combien nécessaire ! Dois-je vous rappeler que la Commission de Sécurité a émis un avis défavorable et que je serais en droit de le fermer pour protéger la sécurité ? Eh bien, non, vous voyez, pour que la culture puisse s'exprimer encore à l'Espace Culturel Busserine, nous mettons la main à la poche !

Mme PONCET-RAMADE, vous voulez intervenir ?

Madame PONCET-RAMADE.- Oui, s'il vous plaît. Je voudrais simplement intervenir à la suite de M. JOSHUA : pour compléter cette commission, je crois qu'il serait important de connaître l'avis des parents d'élèves, des différents enseignants et intervenants dans les écoles, comme on le faisait dans les commissions CICA qui réunissaient à la fois les associations, les personnes qui faisaient à manger aux enfants, les personnes qui vivaient avec les enfants, les tatas, etc. Et je pense qu'une commission CICA s'imposerait sur le sujet pour connaître l'avis des personnes qui vivent dans les écoles et qui les fréquentent. Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme PONCET-RAMADE, nous pouvons passer au vote.

Monsieur JOHSUA.- Il n'y a pas de réponse à la question ?

Madame PONCET-RAMADE.- On n'a pas de réponse !

Monsieur RAVIER.- Nous passons au vote.

LE RAPPORT N° 16-106 7S EST ADOPTE A LA MAJORITE

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "contre" du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, des élus Front de Gauche et des élus non inscrits - non apparentés, le groupe "Marseille en avant" ne participant pas au vote.)

RAPPORT N° 16-29863-DVSEJ - 16-107 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA PETITE ENFANCE – Aide financière au fonctionnement d'associations œuvrant dans le domaine de la petite enfance - Adoption des nouvelles conventions de fonctionnement cadre - Paiement aux associations des premiers acomptes sur subvention à valoir sur les crédits de l'exercice 2017. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO, rapporteur.- Avec ce rapport on nous demande d'approuver le soutien financier aux associations œuvrant dans le cadre de la Petite Enfance au titre de l'année 2017, donc à savoir les Etablissements d'accueil du Jeune Enfants, les Lieux d'accueil Enfants-Parents, les Relais d'Assistants Maternelles, l'Aide à la fonction parentale.

Afin de permettre le bon fonctionnement des établissements d'accueil de la Petite Enfance, il est indispensable de prévoir des acomptes sur les subventions de la Ville, d'un montant de 2 698 150 euros. Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme D'ANGIO. Je mets donc aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 16-29863-DVSEJ - 16-107 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 16-29937-DGAVE - 16-108 7S - DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES RESSOURCES PARTAGEES - Remplacement du Système de Sécurité Incendie (SSI) dans divers établissements scolaires - 2^e tranche - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO, rapporteur.- Ce rapport demande d'approuver la 2^e tranche de travaux pour le remplacement des systèmes de sécurité incendie dans divers établissements scolaires, pour un montant de 600 000 euros. Je vous demande, Monsieur le Maire, de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme D'ANGIO. Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 16-29937-DGAVE - 16-108 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 16-29846-DVSEJ – 16-109 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE – Attribution de subventions de fonctionnement à des associations conduisant des actions dans le cadre de Marseille Accompagnement à la Réussite Scolaire (M.A.R.S.) pour l'année scolaire 2016/2017 - Second versement de subventions. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO, rapporteur.- Ce rapport a pour objet l'approbation des subventions de fonctionnement allouées aux associations conduisant des actions dans le cadre de Marseille Accompagnement à la Réussite Scolaire au cours du second trimestre de l'année 2016-2017.

Sur un montant total de 137 525 euros, un peu plus de 52 000 euros concernent des Centres sociaux et fédérations de notre secteur, dont la liste se trouve annexée à ce rapport.

Comme nous avons pu le souligner lors du Conseil Municipal du 3 octobre, il est vrai que beaucoup trop d'enfants aujourd'hui sont en difficultés scolaires, notamment en français et en mathématiques, et que c'est dès le plus jeune âge qu'il faut les aider. Mais à l'heure où l'Etat prévoyait la diminution de la journée de travail pour nos enfants, ces dispositifs ne font que la rallonger.

De plus, est-ce le rôle des Centres sociaux, souvent politisés, ou des fédérations d'accompagner les enfants en difficulté à la réussite scolaire ? Est-ce leur rôle d'apprendre à lire et à écrire à nos enfants ? Et puis est-ce le rôle de la Ville de supporter ce coût ?

Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme D'ANGIO.

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, j'ai une question à vous poser, mais je crois que votre Adjointe y a en partie répondu, parce que j'allais vous demander si vous aviez été touché par la grâce parce que vous n'avez pas saucissonné ce rapport ! Parce que d'habitude, quand il y a des rapports avec les Centres sociaux, vous saucissonnez les bons, de votre point de vue, et les mauvais. Donc, j'ai compris que vous allez voter "contre" ce rapport, c'est pour cela que vous n'avez pas pris la peine de le saucissonner. C'est bien cela ?

Monsieur MAURY.- Vous le verrez bien, vous aurez la réponse dans le vote !

Monsieur RAVIER.- Un bon vote vaut mieux qu'un long discours ! Nous passons au vote.

LE RAPPORT N° 16-29546-DVSEJ - 16-109 7S EST REJETE A LA MAJORITE

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "pour" du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche, abstention des élus non inscrits - non apparentés.)

RAPPORT N° 16-29847-DVSEJ- 16-110 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE – Inscriptions scolaires - Actualisation des périmètres scolaires. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO, rapporteur.- Comme chaque année, la Ville de Marseille nous demande d'approuver l'actualisation des périmètres scolaires.

Suite à la réalisation de deux groupes scolaires sur Marseille, dont le groupe Mirabilis dans le quartier de Sainte-Marthe et qui devrait être livré en septembre 2017, il est proposé aujourd'hui entre autres la création d'un nouveau périmètre pour ces écoles. Même si, d'après le rapport du Conseil Municipal, il s'avère que ces périmètres sont faits avec les directeurs d'école et les Inspecteurs de l'Education Nationale, nous regrettons que les Mairies de Secteur n'y soient toujours pas associées.

Comme nous l'avons souligné lors de la Commission Education qui s'est tenue ce matin avec Mme CASANOVA, le rapport joint à ce rapport n'est pas très clair, notamment pour les affectations des écoles de Merlan Village, Merlan Cerisaie et du nouveau groupe scolaire Mirabilis. Elle nous a confirmé qu'elle regarderait à nouveau ce périmètre.

Cependant et pour finir, nous avons également souligné ce matin que ce nouveau périmètre ne laissait apparaître aucune modification, par exemple, pour les écoles de Saint-Just Centre où l'an dernier il n'y avait plus de place pour accueillir les enfants du secteur. Il nous a été répondu, à notre grande surprise, qu'il y aurait des travaux au niveau du self : travaux attendus dans l'école depuis très longtemps, self trop petit dans cette école et qui permettra, je l'espère, de pouvoir accueillir des enfants supplémentaires.

Toutefois, ce rapport n'est toujours pas à l'ordre du jour, et pour que les affectations l'an prochain se fassent sans aucun problème, j'aurais apprécié que le rapport de l'agrandissement du self de l'école Saint-Just soit à l'ordre du jour. A aujourd'hui, nous ne le voyons pas.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme D'ANGIO. Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 16-29847-DVSEJ - 16-110 7S EST REJETE A LA MAJORITE

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "pour" du groupe "Marseille en avant", et des élus non inscrits - non apparentés, abstention du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche.)

RAPPORT N° 16-29948-DGUP – 16-111 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES – Attribution d'une subvention à l'association Groupe SOS Solidarités - 3^e répartition. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur MONTI, rapporteur.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'attribution d'une subvention de 27 922 euros à l'association Groupe SOS Solidarités pour la gestion de dispositif du parc automates sur le territoire marseillais 2016.

L'équipe de proximité du CAARUD Slepp'In est en effet chargée de maintenir, dépanner et approvisionner le dispositif d'automates récupérateurs / distributeurs / échangeurs de trousse de prévention pour les usagers de drogues implanté sur le territoire de la commune.

Monsieur le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MONTI. Je mets donc aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 16-29948-DGUP - 16-111 7S EST REJETE A LA MAJORITE

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "pour" du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, des élus Front de Gauche et des élus non inscrits - non apparentés, abstention de M. RABIA.)

Mme PONCET-RAMADE.- Est-ce que je peux intervenir ?

Monsieur RAVIER.- Nous avons déjà voté, Mme PONCET-RAMADE.

Monsieur MARI.- Elle voulait vous demander votre vision de la politique de prévention.

RAPPORT N° 16-30046-DEEU – 16-112 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE – Attribution de subventions à différentes associations œuvrant dans le domaine de l'environnement - Approbation de conventions. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame LELOUIS, rapporteur.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations La Ligue de Protection des Oiseaux et à Colineo, pour leurs projets en faveur du développement et de la préservation de la biodiversité urbaine.

Pour ce qui concerne le 7^e Secteur, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 2 000 euros à l'association Colinéo, pour son fonctionnement général. En effet, Colinéo, association environnementale située dans le 13^e arrondissement, se met depuis 40 ans au service de la protection, de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement, et œuvre particulièrement dans les quartiers Nord-est et le massif de l'Etoile et du Garlaban.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme LELOUIS. Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 16-30046-DEEU - 16-112 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 16-29876-DASS – 16-113 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE – Paiement aux associations ou autres organismes d'acomptes à valoir sur les crédits de l'exercice 2017. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame SICARD, rapporteur.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet l'attribution de subventions aux associations ou organismes qui assument une mission de service public dont la continuité doit être assurée.

Il convient notamment d'éviter toute interruption dans le fonctionnement de ces organismes qui doivent assurer des dépenses courantes dès le début de l'exercice, avant le vote du budget définitif, et notamment les salaires de leurs personnels. Dans cette optique, il est proposé le paiement des acomptes suivants : aux Restaurants du Cœur, 9 000 euros ; à la Fondation Saint-Jean de Dieu, 39 000 euros.

Monsieur le maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme SICARD. Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 16-29876-DASS - 16-113 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 16-30029-DGAVE -16-114 7S - DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS – Déclaration des avantages en nature attribués par la Ville de Marseille aux clubs sportifs. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame DI NOCERA, rapporteur.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de la déclaration des avantages en nature attribués par la Ville de Marseille aux clubs sportifs.

En effet, la mise à disposition des équipements sportifs pour les entraînements et les compétitions officielles est gratuite et constitue un avantage en nature.

Pour ce qui relève de notre secteur, sont concernés les associations et les clubs sportifs dont la liste est jointe en annexe, pour la mise à disposition d'équipements sportifs : Association Sportive et Culturelle La Batarelle, 7 560 euros ; Association Sportive Merlan Marseille, 3 780 euros ; Burel Football Club, 68 040 euros ; Cercle Omnisport Culturel Amicale Saint-Just, 31 920 euros ; Club Athlétique Gombertois, 41 790 euros ; Football Club Bocage Fondacle Les Olives, 46 107 euros ; Football Club La Rose, 4 515 euros ; et Jeunesse Olympique Saint-Gabriel, 14 595 euros.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme DI NOCERA. Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 16-30029-DGAVE - 16-114 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 16-30030-DSFP -16-115 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE GESTION IMMOBILIERE ET PATRIMONIALE – Approbation des subventions en nature accordées à des organismes dont l'activité présente un intérêt général local. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur GIORGI, rapporteur.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation des subventions en nature accordées à des associations ou à des établissements publics dont l'activité présente un intérêt général local.

En effet, la Ville de Marseille met à la disposition de ces structures des locaux communaux à titre gracieux ou moyennant le paiement d'une indemnité d'occupation ou d'un loyer dont le prix est inférieur à la valeur locative réelle du bien, ce qui procure à l'association ou à l'établissement public une subvention en nature.

En ce qui concerne notre secteur des 13^e et 14^e arrondissements, une subvention est proposée pour le CIQ des Olives, d'une valeur de 8 144 euros, et pour l'association "Créer et Vivre", d'une valeur de 2 000 euros. Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. GIORGI. Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 16-30030-DSFP - 16-115 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 16-29839-DF-116 7S - DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES - SERVICE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT ET DE LA PROGRAMMATION – Dépenses d'Investissement des Mairies de Secteur à effectuer avant le vote du Budget Primitif 2017. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé 16 jours)

Monsieur MAURY, rapporteur.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet les dépenses d'investissement des Mairies de Secteur à effectuer avant le vote du Budget Primitif 2017.

Et on autorise les Maires d'Arrondissements à engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux états spéciaux de l'année précédente, qui s'élevaient

pour nous, je vous le rappelle, à 304 944 euros. Nous avons donc droit à engager et à mandater 76 236 euros de dépenses.

Il en est ainsi dans chaque Mairie de Secteur. C'est donc une délibération purement technique, que je vous propose, Monsieur le Maire, de mettre aux voix. Merci.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MAURY. Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 16-29839-DF - 16-116 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N°16-29891-DGUP - 16-117 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE – Service de la mobilité et de la logistique Urbaine - Reconduction des tarifs des droits de stationnement applicables aux autocars et droits divers. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur MAURY, rapporteur.- Monsieur le Maire, je vous propose de faire une seule présentation pour les rapports 117, 118 et 119, puisque ce sont des rapports tout à fait identiques.

Le premier de ces rapports concerne la reconduction des tarifs 2016 sur les droits de stationnement applicables aux taxis, ainsi que le réajustement à la hausse de 2 % sur les tarifs des droits de stationnement autocars et droits divers, avec effet au 1^{er} janvier 2017.

Le second de ces rapports concerne la taxe locale sur la publicité extérieure pour l'année 2017. Les tarifs sont établis par m² et par an selon la nature des enseignes. Pour l'année 2017, les tarifs applicables à la publicité, aux enseignes et aux préenseignes augmenteront de 0,3 %.

Enfin, le troisième de ces rapports concerne les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2017. D'après ses termes, seuls les frais de dossier augmenteront, passant ainsi de 40,80 euros à 50 euros, soit environ 22,5 % d'augmentation.

Je relève que ces augmentations sont difficilement acceptables dans une ville où le contribuable croule déjà sous les impôts et innombrables taxes.

J'ajoute que j'aurai certainement l'occasion de poser une question au Conseil Municipal de lundi prochain sur ces questions...

(Réflexion de M MARI, inaudible)

Monsieur Ravier.- C'est lui le Président du groupe !

Monsieur MAURY.- Pardon ?

Monsieur RAVIER.- Non, je répondais à M. MARI.

Monsieur MAURY.- M. MARI, excusez-moi, j'ai une très forte otite de l'oreille gauche, ce qui fait que j'entends mal. Je vous demanderais que vous puissiez hausser la voix pour que je puisse écouter la totalité de vos sottises. Je vous en remercie. Je n'entends que d'un côté, c'est quand même dommage de perdre le nectar, si je puis dire.

Je voulais donc préciser que j'aurai l'occasion de poser une question à Monsieur le Maire sur ces questions, parce que je me suis aperçu que les redevances qui étaient mises en place ont fait l'objet d'un contentieux administratif et qu'un arrêt de la Cour a sanctionné l'attitude de la Mairie qui perçoit pour ces enseignes des redevances qu'elle n'a pas le droit. Par conséquent, aujourd'hui encore on vous propose ces augmentations de tarifs, elles sont inadmissibles. Et d'ailleurs, je demanderai à Monsieur le Maire quelles dispositions il compte prendre afin que le droit soit respecté. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MAURY. Si vous n'y voyez aucun inconvénient, à moins que vous émettiez des votes différents selon les rapports... Alors on peut mettre aux voix ces rapports les uns après les autres, très rapidement.

Je mets donc aux voix le rapport 117.

LE RAPPORT N° 16-29891-DGUP - 16-117 7S EST REJETE A LA MAJORITE

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", et des élus Front de Gauche, vote "pour" du groupe "Marseille en avant", et du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, abstention des élus non inscrits - non apparentés.)

RAPPORT N°16-29895-DGUP - 16-118 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE – Service de l'Espace Public - Tarifs taxe locale pour la publicité extérieure pour l'année 2017. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé 16 jours)

Monsieur RAVIER.- Je mets aux voix le rapport 118.

LE RAPPORT N° 16-29895-DGUP - 16-118 7S EST REJETE A LA MAJORITE

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", et des élus Front de Gauche, vote "pour" du groupe "Marseille en avant", et du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, abstention des élus non inscrits - non apparentés.)

RAPPORT N° 16-29894-DGUP- 16- 119 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - Service de l'Espace Public - Tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2017. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur RAVIER.- Et enfin, je mets aux voix le rapport 119.

LE RAPPORT N° 16-29894-DGUP - 16-119 7S EST REJETE A LA MAJORITE

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", et des élus Front de Gauche, vote "pour" du groupe "Marseille en avant", et du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, abstention des élus non inscrits - non apparentés.)

RAPPORT N° 16-30005-DPE - 16-120 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE EMPLOI – Approbations des avenants n°2 et attributions des acomptes sur les participations financières de fonctionnement 2017 aux associations École de la Deuxième Chance et Mission locale de Marseille. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé 16 jours)

Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.- Monsieur le Maire, chers collègues, chers anciens collègues, ce rapport a pour objet l'attribution des acomptes sur les participations financières de fonctionnement 2017 aux associations Ecole de la Deuxième Chance et Mission Locale de Marseille, dont le rayonnement s'étend sur toute la commune.

Il est ainsi proposé d'attribuer à chacune les acomptes suivants : 712 963 euros pour l'Ecole de la Deuxième Chance et 637 800 euros pour la Mission Locale de Marseille. Pour notre secteur, est concernée la Mission Locale de Marseille qui se situe à la Station Alexandre.

La Mission Locale de Marseille a pour mission d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner de manière globale les jeunes de 16 à 25 ans qui rencontrent des difficultés, notamment en matière d'accès à l'emploi ou à la formation, et de leur permettre d'acquérir une autonomie.

Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DUDIEUZERE. Je mets donc aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 16-30005-DPE - 16-120 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, es élus Front de Gauche et de M. RABIA, abstention des élus non inscrits - non apparentés.)

RAPPORT N° 16-29890-DGUP - 16-121 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE LA MOBILITE ET DE LA LOGISTIQUE URBAINE – Approbation de dénomination de voies. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport fait suite à la dernière commission des noms de rues et, pour notre secteur, nous en avons cette fois-ci un seul.

Il est proposé de donner le nom de Madeleine Guinde au rond-point qui se situe sur le tunnel des Tilleuls devant le lycée Sévigné, qui actuellement n'a pas de nom et donc on voudrait lui donner le nom de "rond-point Madeleine Guinde", qui était une santonnierne née à Marseille le 14 octobre 1866 et décédée le 18 février 1962.

Monsieur le Maire, je vous propose de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DUDIEUZERE. Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 16-29890-DGUP - 16-121 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 16-30054-DGUP- 16-122 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE LA MOBILITE ET DE LA LOGISTIQUE URBAINE - DIVISION DE LA MOBILITE URBAINE – Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme et lancement d'une consultation pour le déploiement d'un système de stationnement intelligent en voirie. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Gestion Urbaine de Proximité année 2016, à hauteur de 500 000 euros, pour la fourniture et le déploiement d'un dispositif de stationnement "intelligent" en voirie communale.

Cela rentre dans le cadre de la loi MAPTAM et de la dépenalisation du stationnement.

Alors, qu'est-ce que le stationnement "intelligent" ? Ce sont de petites bornes, des petits capteurs que l'on place sur les emplacements de parking et qui sont relayés à un central. Cela permet de connaître en temps réel l'utilisation des places de parking et également de faire du paiement à distance avec son smartphone.

Nous ne sommes pas contre le stationnement intelligent ni l'évolution technologique, bien au contraire. Par contre, nous sommes contre le gaspillage de l'argent public. Or, nous pensons que les conditions à l'heure actuelle ne sont pas encore réunies à Marseille pour garantir le succès de la mise en œuvre d'un tel système. Il faudrait en effet d'abord diminuer le prix du stationnement souterrain, qui est actuellement extrêmement prohibitif à Marseille, et ensuite lutter contre le stationnement anarchique et les mauvaises habitudes, si l'on veut s'assurer du succès d'un tel équipement.

Et j'en veux pour preuve d'ailleurs le fiasco de cet équipement qui a été déployé sur la ville de Nice, en même temps que sur assez peu de villes, Lyon, Nantes et Nice. Et sur Nice, cela a été un véritable fiasco, comme je vous le disais. Je veux d'ailleurs vous citer cette phrase qui a été dite à propos du stationnement intelligent : "un système innovant facteur d'amélioration est rentable, plutôt qu'un vieux système obsolète". Cette phrase a été prononcée par l'irremplaçable Christian ESTROSI...

Monsieur RAVIER.- Qui a pourtant été remplacé à la tête de la commission d'investiture des Républicains, je crois, il y a quelques jours !

Monsieur DUDIEUZERE.- Et donc cette phrase a été prononcée par Christian ESTROSI en 2013 après qu'il eut investi 10 millions d'euros pour la mise en place du stationnement "intelligent" dans la ville de Nice. Trois ans plus tard, le 18 avril 2016, c'est-à-dire il y a à peine quelques mois, ce stationnement "intelligent" a été purement et simplement abandonné et les bons vieux horodateurs remis en place. Et les 10 millions d'euros, comme dirait l'autre, "au con qui paye !"

Et pour paraphraser Marcel Pagnol, je crois que c'est dans Fanny, César disait : "Là où c'est trop profond, laisse un peu se pencher les autres !"

Monsieur RAVIER.- "Laisse un peu mesurer les autres !"

Monsieur DUDIEUZERE.- Eh bien, nous pensons qu'il est urgent d'attendre, d'attendre que ce système soit déployé dans d'autres villes, de manière à bénéficier du retour d'expérience. Car 10 millions d'euros, c'est beaucoup, et à la Ville de Marseille on ne peut pas se permettre le luxe d'une telle gabegie. Nous pensons qu'il est urgent d'attendre que ce système soit déployé sur d'autres villes avant de pouvoir le mettre en place de manière sûre dans notre ville.

Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport au vote.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DUDIEUZERE. Je mets donc ce rapport aux voix.

Monsieur MARI.- On peut intervenir, Monsieur le Maire ?

Monsieur RAVIER.- Non !

Monsieur MARI.- Le "dictateur nord-phocéen" a parlé !

Monsieur RAVIER.- Je sais qu'aujourd'hui elle n'a pas le sac à main, vous en profitez... mais quand même !

LE RAPPORT N° 16-30054-DGUP - 16-122 7S EST REJETE A LA MAJORITE

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", et des élus Front de Gauche, vote "pour" du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus non inscrits - non apparentés.)

RAPPORT N° 16-29973-DEEU - 16-123 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE – Contrat de partenariat entre la Ville de Marseille et le Laboratoire Population Environnement Développement (LPED) d'Aix-Marseille Université - Accueil sur un terrain municipal de l'expérimentation du Parc Urbain des Papillons menée par le LPED et conduite de deux études sur la biodiversité urbaine par le LPED. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame LELOUIS, rapporteur.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation du contrat de partenariat conclu Aix-Marseille Université pour le compte du Laboratoire Population Environnement Développement, fixant les modalités de l'accueil de l'expérimentation "Parc Urbain des Papillon" sur la propriété municipale Montgolfier à titre gratuit, et de la conduite de deux études sur la biodiversité urbaine.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme LELOUIS. Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 16-299-DEEU - 16-123 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 16-30017-DASS - 16-124 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE – Lancement d'une procédure de Délégation de Service Public pour l'animation et la gestion des Maisons Pour Tous. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé 16 jours)

Madame SICARD, rapporteur.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation du principe des délégations de service public pour l'animation et la gestion des Maisons Pour Tous de la Ville de Marseille, ainsi que du lancement d'une procédure de délégation de service public sur la base de caractéristiques précisées dans ce rapport.

Pour notre secteur, cela concerne Echelle 13, La Maurelle, Les Olives / La Marie et MFA 13/14, afin que nous puissions renouveler tous les équipements de ces associations.

Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme SICARD. Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 16-30017-DASS - 16-124 7S EST ADOPTE A LA MAJORITE

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste, des élus Front de Gauche et des élus non inscrits - non apparentés, vote "contre" de Mme PONCET-RAMADE)

Monsieur RAVIER.- Nous saluons l'arrivée de Mme HAROUCHE.

RAPPORT N° 16-29961-DASS - 16-125 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE – Versement d'acomptes sur le budget 2017 aux délégataires des Maisons Pour Tous. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé 16 jours)

Madame SICARD, rapporteur.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet, sur un montant global de 2 263 163euros, l'approbation du versement des acomptes suivants aux gestionnaires de Maisons Pour Tous du 7^e secteur.

En ce qui nous concerne, nous avons scindé le rapport en deux.

Nous vous demandons, Monsieur le Maire, d'émettre un avis favorable en ce qui concerne ces acomptes à l'association Léo Lagrange Méditerranée, pour Echelle 13 et La Maurelle / Frais Vallon, et à la Fédération des Amis de l'Instruction Laïque, pour La Marie.

Et nous vous demandons d'émettre un avis défavorable en ce qui concerne l'acompte à l'Association de Gestion et d'Animation de la Maison des Familles des 13/14.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme SICARD. Je mets donc aux voix ce rapport.

Monsieur JOHSUA.- J'ai demandé la parole, Monsieur le Maire !

Monsieur RAVIER.- Eh bien, vous ne l'avez pas !

Monsieur JOHSUA.- Pourquoi ?

Monsieur RAVIER.- Ainsi en ai-je décidé ! Je suis le "dictateur nord-phocéen" ou je ne le suis pas ! Laissez-moi quand même vous prouver toute l'étendue de mon autoritarisme, de mon totalitarisme. Mais je suis quand même assez généreux pour, depuis deux ans et demi, vous accorder la parole chaque fois que vous la demandez alors que vous ne constituez pas un groupe. Aujourd'hui il y a beaucoup de rapports, il est inutile d'aborder des sujets sur lesquels, vous et moi, nous sommes déjà exprimés. N'encombrons pas les débats ! (...) Vous ferez appel aux forces cubaines si vous le voulez.

LE RAPPORT N° 16-29961-DASS - 16-125 7S, TEL QUE PRESENTE PAR LA MAIRIE DE SECTEUR, EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", et des élus non inscrits - non apparentés, le groupe "Marseille en avant", le groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et les élus Front de Gauche ne participant au vote

RAPPORT N° 16-29938-DGAVE - 16-126 7S - DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES RESSOURCES PARTAGEES – Travaux de sécurisation des entrées des crèches - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux – Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO, rapporteur.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme, d'un montant de 500 000 euros, pour les études et les travaux relatifs à la sécurisation des entrées des crèches.

Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme D'ANGIO.

Monsieur JOHSUA.- Je demande la parole !

Monsieur RAVIER.- Qu'est-ce que vous allez nous dire sur les crèches ?

Monsieur JOHSUA.- Je demande la parole !

Monsieur RAVIER.- Eh bien, vous ne l'avez pas! Je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 16-29938-DGAVE - 16-126 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur JOSHUA.- Kim Il-Ravier !

Monsieur MARI.- Kim Il-sung, il y a Kim Il-Ravier !

Monsieur RAVIER.- Vous allez finir par adhérer alors, M. JOHSUA ! Ce sont toutes vos références, les derniers bastions staliniens..., avec bien sûr votre présence ici !

Monsieur JOSHUA.- Chacun chez soi : vous parlez d'Hitler, ne parlez pas de Staline !

Monsieur RAVIER.- Moi, je n'ai connu ni l'un ni l'autre et je n'ai soutenu ni l'un ni l'autre, contrairement à vous !

(Echange de propos simultanés)

Monsieur RAVIER.- Le rapport est quand même adopté à l'unanimité pour les crèches. Remarquez, on ne sait jamais, cela dépend lesquelles. Je crois que c'est un militant Communiste d'ailleurs qui a fait interdire la crèche en saisissant un tribunal à Hénin-Beaumont. Voilà à quoi vous en êtes réduits, vous, les Communistes, à combattre notre identité, nos racines, nos traditions ! Et il a fallu qu'il y ait un tribunal sinon révolutionnaire en tout cas lui aussi animé par la haine de ce que nous sommes et qui a donné raison à ce petit Soviet –il n'y en a pas que dans le 7^e secteur, il y en a aussi à Hénin-Beaumont– qui a préféré combattre les crèches provençales de Hénin-Beaumont plutôt que la montée de l'islamisme radical ! On sait très bien qu'avec vous, ce qui est dangereux, ce sont les crèches et pas Daesh ! On le sait, M. JOHSUA !

RAPPORT N° 16-30000-DSFP – 16-127 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE DE L'ACTION FONCIERE – 13^e arrondissement - Approbation de l'avenant n°3 à l'annexe 2 de la délibération n°02/1269/EHCV du 16 décembre 2002 portant sur le transfert des dépôts bus et métro de La Rose à la Métropole Aix-Marseille Provence. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur JOHSUA.- Je demande la parole ! *(Rires dans la salle)*

Monsieur RAVIER.- A force d'être à l'Espace Culturel Busserine, vous devenez un véritable clown ! On va vous embaucher au Cirque Medrano, je suis sûr que vous ferez rire les enfants, mais qu'eux puisque, après, quand on vous connaît (vous ne faites plus rire).

Monsieur JOHSUA.- *(En hurlant)* Mais je demande la parole pour tout à l'heure ! ...Ou alors vous allez m'exclure de la salle !

Monsieur RAVIER.- Le temps où vous maniez la trique, M. JOHSUA, le temps où vous faisiez de la politique à grands coups de batte de baseball est fini ! Ce n'est plus, pardonnez-moi, j'ai le plus grand respect pour les Seniors, mais ce n'est plus de votre âge !

(M. JOHSUA continue de hurler, de façon quasi inaudible)

Monsieur RAVIER.- Que vous puissiez vous exprimer, c'est une chose, dans le cadre légal. Mais nous ne sommes pas justement à Dubaï ici.

Laissons la vieillesse d'un autre âge !

(M. JOHSUA continue)

Monsieur RAVIER.- Ça suffit ! Nous passons au rapport.

Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport est une régularisation administrative visant à transférer de la Ville de Marseille à la Métropole Aix-Marseille Provence plusieurs parcelles situées à proximité des dépôts bus et métro de La Rose.

C'est donc un avenant signé entre Jean-Claude GAUDIN et Jean-Claude GAUDIN ; nous espérons qu'il sera d'accord avec lui-même ! Monsieur le Maire, pouvez-vous mettre ce rapport aux voix ?

Monsieur JOSHUA.- Je demande la parole sur ce rapport.

Monsieur RAVIER.- Non, cela n'appelle pas de prise de parole. Nous mettons donc ce rapport aux voix. Vous n'allez pas prendre la parole pour dire la même chose puisque vous êtes "pour" !

LE RAPPORT N° 16-30000-DSFP - 16-127 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 16-30028-DSFP – 16-128 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE – Approbation de la convention de gestion de la Friche du Petit Séminaire passée avec Habitat Marseille Provence (HMP) - 13e arrondissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur JOSHUA.- Notez que je demande la parole après Madame ! Que personne ne l'oublie !

Madame FARKAS, rapporteur.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de la convention de gestion provisoire passée avec Habitat Marseille Provence ci-annexée.

En effet, Habitat Marseille Provence gère en sa qualité de bailleur social l'ensemble immobilier dénommé "Le Petit Séminaire" sis rue de la Maurelle, 13^e arrondissement. Ce groupe est mitoyen d'une parcelle de terrain, propriété de la Ville de Marseille, qui pose des difficultés en termes de nettoyage et de débroussaillage, car il est occupé par les habitants du Petit Séminaire et ceux du quartier au sens large. Il s'avère nécessaire d'intervenir régulièrement pour éviter l'accumulation de déchets, gravats, entreposage de matériaux, épaves, ainsi que les risques d'incendie.

Dans ce contexte, il est apparu qu'une convention de gestion provisoire conclue entre Habitat Marseille Provence et la Ville de Marseille permettrait de répondre à l'enjeu d'une gestion régulière de cet espace. Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Mais bien sûr ! Merci, Mme FARKAS.

Monsieur JOSHUA.- Je demande la parole, s'il vous plaît !

Monsieur RAVIER.- Non. Ce rapport est mis aux voix.

Monsieur JOSHUA.- On comprend pourquoi Mme LE PEN vous a enlevé la Commission de campagne ! Elle avait trop peur de la dictature ! Je n'avais pas compris avant... Elle a même peur de vous et de vos bêtises ! (...)

LE RAPPORT N° 16-30028-DSFP - 16-128 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur RAVIER.- Le rapport est adopté à l'unanimité. C'est bien cela ? (...) Mais pourquoi criez-vous comme ça alors que vous êtes d'accord ! Ce n'est pas sérieux ! Il faut prendre votre traitement, M. JOSHUA !

RAPPORT N° 16-29892-DSFP – 16-129 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE – Approbation de la convention d'intervention foncière en phase Anticipation/Impulsion sur le site de Château-Gombert à passer entre la Ville de Marseille, la Métropole Aix-Marseille Provence et l'Etablissement Public Foncier de Provence-Alpes-Côte d'Azur. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.- Monsieur le Maire, je vais prendre un petit peu de temps sur ce rapport, je suis désolé. Ce rapport a pour objet l'approbation de la convention d'intervention foncière en phase anticipation/impulsion avec la Métropole Aix-Marseille Provence et l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur, dit EPF PACA, sur le site de Château-Gombert dans le 13^e arrondissement.

Effectivement, quelques explications concernant ce rapport. Qu'est-ce que l'EPF PACA ? C'est un Etablissement Public de l'Etat, à caractère industriel et commercial, doté de ressources financières propres. Cette structure en fait achète des terrains bâtis ou non bâtis, les conserve le temps

nécessaire à la préparation des projets, puis les revend à la Métropole au moment où le projet est prêt à être réalisé. Le site de Château-Gombert, où a été créée une ZAD, une Zone d'Aménagement Différé, qui est un secteur en fait ou une Collectivité ou un Etablissement Public, en l'occurrence la Ville de Marseille, pour une durée de six ans a un droit de préemption sur toutes les ventes et cessions à titre onéreux des biens immobiliers et des droits sociaux. Donc, la Ville, via cet EPF PACA, préempte toutes les ventes qui se font sur le Technopôle de Château-Gombert afin d'y réaliser des programmes immobiliers. Alors ce Technopôle de Château-Gombert comprend y compris le PAE des Parantes, cela s'étend jusqu'aux Médecins, c'est une zone qui est assez large.

Je voudrais simplement vous citer un petit paragraphe qui est inclus dans cette convention, puisque quand c'est nous qui le disons, on dit que l'on exagère, mais, là, c'est écrit noir sur blanc.

"Parallèlement à ce périmètre d'aménagement, et en dehors de toute démarche coordonnée et opérationnelle, le quartier de Château-Gombert s'est lui aussi profondément développé au rythme des initiatives privées consistant majoritairement en opérations de logements sous forme pavillonnaire –et c'est là que cela devient intéressant– dans une logique de coup par coup, sans cohérence d'ensemble, génératrice d'une forte consommation de l'espace périurbain où se juxtaposent des opérations de logements sans lien entre elles ou avec les espaces publics."

Je rappelle que c'est quand même la Ville de Marseille qui délivre les permis de construire ! Et enfin, dans cette convention, il y a un article qui est intéressant, c'est l'article 6.

*"Suite à la DUP simplifiée dite de réserve foncière, portée par l'EPF PACA, la Métropole s'engage à valider un projet d'ensemble d'intérêt général fondé en particulier sur : la mixité sociale et fonctionnelle, et comprenant –et c'est écrit en gras– **un pourcentage significatif** de logements aidés..."*

Monsieur JOSHUA.- *(En hurlant)* Quatre heures qu'il parle !

Monsieur RAVIER.- Y a-t-il un Médecin ? Je crois que nous avons un élu qui vacille.

Monsieur DUDIEUZERE.- *(Il poursuit)* Cette convention prévoit de continuer de construire des logements et des logements sociaux sur le Technopole de Château-Gombert. Par contre, toujours pas de signe du barreau Bara - Dalbret, toujours pas de signe du barreau de contournement de Château-Gombert, toujours pas d'école, de piscine, d'équipements sportifs. On ne parle toujours pas non plus de la sécurisation de la rue Paul Langevin, toujours pas de rond-point à l'entrée de Château-Gombert. Donc, pour les équipements publics, on repassera !

Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Le "dictateur nord-phocéan" veut bien ! Merci, M. DUDIEUZERE. Nous mettons donc ce rapport aux voix.

(M. JOHNSUA demande la parole)

Madame PONCET-RAMADE.- A propos du Technopole de Château-Gombert, je voudrais préciser qu'il faut garder des réserves de terrain pour l'extension du Technopôle, parce que finalement c'est quand même normalement un endroit où l'on enseigne, où l'on éduque et où on fait de l'enseignement supérieur, et il faut arrêter de construire des logements, il faut garder des réserves foncières pour le Technopôle !

Monsieur RAVIER.- Voilà quelqu'un qui s'exprime avec clarté, dans l'intérêt général, c'est clair, c'est concis. Et nous ne pouvons qu'abonder dans votre sens, Mme PONCET-RAMADE.

Nous mettons donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 16-29892-DSFP - 16-129 7S EST REJETE A LA MAJORITE

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", et de Mme PONCET-RAMADE, vote "pour" du groupe "Marseille en avant", abstention du groupe Parti Socialiste, des élus Front de Gauche et des élus non inscrits - non apparentés.)

RAPPORT N° 16-29675-DAH – 16-130 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - SERVICE DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME – Engagement Municipal pour le Logement - Aides à la réalisation de quatre opérations : CHRS Claire Joie 1^{er} arrondissement par Phocéenne - La Calanque 4^e arrondissement par PROMOLOGIS - Le Carat 2 10^e arrondissement par ICF - La Buissonnière 14^e arrondissement par ERILIA - Augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO, rapporteur.- Ce rapport a pour objet l'approbation de la participation de la Ville d'un montant de 30 000 euros pour l'acquisition en VEFA de 5 logements sociaux PLAI dénommés "La Buissonnière", au 82, chemin de Gibbes, dans le 14^e arrondissement, par la SA d'HLM Erilia.

Le programme se compose de deux immeubles en R+6 et R+4 répartis en 27 logements financés en PLUS dans le cadre de l'ANRU et 5 logements financés en PLAI, objets de la présente demande.

Le prix de revient prévisionnel de l'opération s'élève à 662 828 euros pour ces 5 logements PLAI, soit 132 585,60 euros par logement et 2 025,44 euros par m² de surface utile.

La participation de la Ville est sollicitée à hauteur de 6 000 euros par logement, soit 30 000 euros pour ces 5 logements.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme D'ANGIO. Je mets donc ce rapport aux voix.

Monsieur MARI.- Demande de parole, Monsieur le Maire.

Monsieur RAVIER.- Vous, malgré les apparences, vous constituez un groupe, alors je veux bien ! A vous, M. MARI. Pardonnez-moi d'avoir voulu vous faire voter précipitamment !

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, je vous ferai quand même remarquer qu'en méprisant vos oppositions, vous prenez le risque de "planter" les prochains Conseils d'Arrondissements, puisque je vous ferai remarquer que le quorum est à 25 et qu'aujourd'hui, en rameutant le ban et l'arrière-ban parce que vous aviez des élections d'Adjoints, vous êtes arrivé juste à 25. Donc, méditez...

Monsieur RAVIER.- Je ne fais que cela.

Monsieur MARI.- ...Et essayez de respecter vos oppositions, pour que la prochaine fois vous puissiez avoir un Conseil d'Arrondissements qui se tienne, parce qu'à tout moment, vous pouvez ne pas avoir de Conseil d'Arrondissements, je vous le dis !

Donc sur le rapport, une petite question, Monsieur le Maire, alors peut-être que vous ne pouvez pas me répondre, mais votre collègue rapporteur du dossier, je n'ai pas très bien compris ce rapport, il y a une opération immobilière de 32 logements, la Ville de Marseille s'implique pour 5 logements, l'opération est une opération de 32 logements sociaux en tout, c'est cela ?

Madame D'ANGIO.- C'est 27 logements financés en PLUS et 5 logements en PLAI, et la Ville apporte les fonds.

Monsieur MARI.- D'accord ! Donc au nom de notre groupe, nous nous abstenons, puisque je rappelle que nous souhaitons qu'il y ait un quota de 25 % de logements sociaux dans toute nouvelle opération immobilière, que ce soit dans nos quartiers ou dans les quartiers Centre ou dans les quartiers Sud. Une opération immobilière avec 100 % de logements sociaux nous paraît disproportionnée. Donc, nous nous abstenons puisque nous assumons les 25 % de logements sociaux dans toute nouvelle opération immobilière, mais pas 100 %, dans le 13^e, dans le 14^e comme dans le 8^e, dans le 9^e ou dans le 7^e !

Je voulais rappeler notre position.

Monsieur RAVIER.- Très bien. Vous avez raison de le rappeler, M. MARI, la loi doit s'appliquer partout de la même manière et Marseille est, dit-on, une et indivisible. Or, en matière de logements sociaux, force est de constater qu'elle est largement fragmentée, compartimentée et que dans nos quartiers des 13^e et 14^e arrondissements, dans nos deux arrondissements, nous sommes les champions du monde du logement social, avec 42 % ou quelque chose comme ça. Je crois que notre secteur a démontré depuis longtemps déjà sa solidarité. Et chacun doit prendre sa part effectivement puisque ainsi est faite la loi.

Mais encore une fois, dans le 8^e, le 4^e, le 5^e, le 7^e, ils ont quand même pas mal de retard et aussi étroits que soient les quartiers quelquefois, on trouve toujours de la place. Quand on veut, on peut ! En tout cas, c'est ce que l'on voit chez nous, dans les 13^e et 14^e arrondissements, où l'on fait pousser des logements dans des coins extrêmement reculés, sans aucune voirie prévue, sans aucun équipement public bien sûr, et c'est toujours chez nous que cela se produit ! Alors, je crois qu'à un moment donné, trop c'est trop, et que la solidarité, ce n'est pas seulement de Saint-Just jusqu'à Château-Gombert, mais c'est des Goudes jusqu'à Saint-Henri. Tout le monde doit être concerné, doit se sentir concerné, pas simplement par le verbe, mais par les actes !

Quant au quorum, quand même je vous réponds. Le quorum est de 25. Ce soir combien sommes-nous ?

Monsieur MARI.- Vous êtes 25, pile-poil.

Un intervenant.- 26 !

Monsieur RAVIER.- Nous sommes 26. Vous ne me comptiez pas, M. MARI. Donc le quorum est atteint.

Pourquoi dites-vous que l'on rameute le ban et l'arrière-ban ? Les élus disponibles qui ne travaillent pas aujourd'hui sont là, celles et ceux qui ont pu se libérer sont là aussi, et d'autres qui travaillent, comme Mme GRAC, par exemple, je ne lui fais pas le grief de ne pas venir, elle travaille, elle ne peut pas se libérer, c'est la même chose pour deux ou trois de nos élus, ce qui ne nous fait pas atteindre le plein. Mais 26, c'est suffisant !

Et si vous voulez continuer à pratiquer la politique de la chaise vide...

Une intervenante.- Nous sommes 27.

Monsieur RAVIER.- Nous sommes même 27 ! Donc, si vous voulez continuer la politique de la chaise vide comme vous avez essayé de le faire à l'occasion...

(M. MARI se lève et compte les élus présents)

Monsieur RAVIER.- Verdict ?

Monsieur MARI.- 26.

Monsieur RAVIER.- On est encore au-dessus !

Monsieur MARI.- En comptant ceux qui ne viennent jamais habituellement !

Monsieur RAVIER.- Mme BENSALA, par exemple, M. HOVSEPIAN, par exemple ? Vous en voulez d'autres ?

Monsieur MARI.- Mais je parle des vôtres !

Monsieur RAVIER.- Mais ils ont été élus ! M. HOVSEPIAN, par exemple, que je sache, vient au Conseil Municipal, il a quelques indemnités, il pourrait les justifier simplement à venir. Je comprends que dans son for intérieur il souffre...

Monsieur MATI.- ...Il va très bien !

Monsieur RAVIER.- Non, je veux dire qu'il a du mal à revenir ici en ne prenant place que sur une chaise parmi les Conseillers municipaux et les Conseillers d'Arrondissements, je veux bien le comprendre. Mais pour les autres, M. MARI, ne me faites pas la leçon quand même, nous sommes 26 sur 29, il me semble que c'est pas mal !

Et si vous jugez encore que votre politique de la chaise vide pourrait mettre en difficulté ce Conseil, alors qu'il y a eu il y a quelques semaines le vote sur ces deux projets de Beaugeard et du stade des Mourets...

D'ailleurs, M. MIRON, je n'ai pas de nouvelle du stade des Mourets ?

Monsieur MIRON.- Moi non plus.

Monsieur RAVIER.- Vous demanderez à l'Adjoint au sport s'il peut me répondre ? C'est gentil.

Monsieur MIRON.- On essaiera de le lui demander, mais je vous rappelle que cet équipement décentralisé, Monsieur le Maire de Secteur, c'est vous qui avez pris la décision de le faire, ce n'est pas moi qui vais envoyer les pelles mécaniques pour bouger de la terre !

Monsieur RAVIER.- C'est-à-dire que tant que ce n'est pas voté, tant que ce n'est pas encore officiellement accordé, je n'ai pas le droit de faire des travaux. On fait une préparation du terrain, les travaux n'ont pas encore commencé. Mais je note que Mme CORDIER n'a pas la même démarche que la vôtre. Mais il faut dire que Mme CORDIER n'est pas candidate aux élections législatives ! Est-ce que vous le resterez d'ailleurs ?

Monsieur MIRON.- Vous le verrez bien ! Est-ce que vous-même vous le serez ?

Monsieur RAVIER.- Comme celui qui préside la Commission d'investiture chez vous a été viré, M. ESTROSI, je me demandais si..., parce que c'est important dans la vie du secteur la circonscription.

Monsieur MIRON.- Vous verrez bien, mais est-ce que, vous, vous serez candidat ?

Monsieur RAVIER.- Le suspense est insoutenable.

Monsieur MIRON.- Eh bien ! Pareil !

Monsieur RAVIER.- Oui, mais vous, vous l'avez déjà annoncé !

Monsieur MIRON.- Moi, je n'ai rien annoncé du tout !

Monsieur RAVIER.- On vous a un peu vu quand même, ici et là. On vous a vu avec l'élue des 4^e et 5^e arrondissements.

Monsieur MIRON.- Elle est bienvenue, avec plaisir !

Monsieur RAVIER.- Très agréable, mais je me demandais ce qu'elle faisait à vos côtés !

Monsieur MIRON.- La même chose que ceux de vos élus et qui habitent dans d'autres secteurs de la Ville de Marseille, pareil ! Elle est élue de la Ville de Marseille ! Chacun a le droit d'aller...

Monsieur RAVIER.- ...Mais, moi, je suis très content qu'elle vienne découvrir nos quartiers ! Et peut-être que la prochaine fois, elle sera candidate ici !

Monsieur MIRON.- Soyez satisfait !

Monsieur RAVIER.- Je suis très heureux pour vous ! Comme ce n'est pas quelque chose que l'on voit souvent quand même ! En tout cas, nous saluons votre suppléante, si vous restez candidat !

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, vous êtes en train de nous expliquer que sur les Mourets vous avez engagé de l'argent public sans cadre juridique ? C'est ce que vous êtes en train de nous dire ?

Monsieur RAVIER.- Ceci, c'est ce que vous espérez, c'est ce que vous espérez !

Monsieur MARI.- On va quand même vérifier !

Monsieur RAVIER.- Je sais bien que vous allez vérifier, mais j'allais dire : ne vous inquiétez pas. On sait que vous ne vous inquiétez pas parce que vous étiez prêt à faire capoter ce projet en pratiquant la politique de la chaise vide comme vous l'avez fait la fois dernière, en laissant Mme MASSE, ici, seule...

Monsieur MARI.- ...De son initiative !

Monsieur RAVIER.- "De son initiative" : on sent qu'il y a quand même une belle unanimité dans le groupe ! On sent qu'il y a une belle cohésion dans votre groupe, vous qui me faites la leçon ! Donc, Mme MASSE, elle, a pris ses responsabilités, peut-être parce qu'elle habite un peu Château-Gombert, peut-être un petit peu parce que son frère sera peut-être candidat.

Monsieur MARI.- Je ne crois pas.

Monsieur RAVIER.- Peut-être, peut-être pas ! Mais ceci, c'est encore autre chose. En tout cas, elle a un petit peu critiqué les dossiers, mais elle nous a apporté, et quand je dis "nous", ce n'est pas les élus, mais les habitants, l'intérêt général, elle a apporté son soutien à ses congénères.

Monsieur MARI.- Et le quorum !

Monsieur RAVIER.- Elle a rempli son devoir d'élue ! A moins que vous pensiez qu'il faut mettre en difficulté la Mairie de Secteur par une absence physique. Ce n'est pas là remplir la mission que vous ont accordée les électeurs ! Pensez aux habitants, M. MARI, plutôt que d'obéir aux ordres de votre Fédération !

Est-ce que l'on peut mettre ce rapport aux voix ?

Oui, on peut !

LE RAPPORT N° 16-29675-DAH - 16-130 7S EST REJETE A LA MAJORITE

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "pour" du groupe "Marseille en avant", des élus Front de Gauche et des élus non inscrits - non apparentés, abstention du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts.)

RAPPORT N° 16-29971-DF – 16-131 7S - DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES – Garantie d'emprunt - Phocéenne d'Habitations - Les Calanques - Réhabilitation de 116 logements - 13^e arrondissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO, rapporteur.- Ce rapport a pour objet l'approbation de la garantie communale à hauteur de 55 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 100 000 euros que la société Phocéenne d'Habitations se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations afin de financer le remplacement des menuiseries extérieures de la résidence Les Calanques, située au 23, rue Professeur Arnaud, dans le 13^e arrondissement.

Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme D'ANGIO. Je mets donc ce rapport aux voix.

Monsieur JOHSUA.- Je peux prendre la parole, Monsieur le Maire ?

Monsieur RAVIER.- Là, nous sommes en plein vote. Si vous voulez voter favorablement, non !

Monsieur JOHSUA.- Si vous ne passiez pas votre temps à manger, d'une manière extrêmement vulgaire !

Monsieur RAVIER.- Je vous concède que je mangeais un bonbon. Je suis gourmand ! Et puis je soutiens ainsi une entreprise locale (Haribo).

LE RAPPORT N° 16-29971-DF - 16-131 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 16-29953-DSFP – 16-132 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE ACTION FONCIERE – Pharo - 36, boulevard Charles Livon - 7^e arrondissement - Saint-Jérôme - 83, traverse Charles Susini - 13^e arrondissement - Baux à construction - Cession de droits et obligations - Demandes de désolidarisation de la société Foncière des Murs - Avenants aux baux à construction. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame AGIUS, rapporteur.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de l'avenant modificatif ci-annexé relatif à la demande de la société Foncière des Murs qui sollicite une décharge de solidarité.

En effet, la société Foncière des Murs est preneur d'un bail à construction datant du 16 juillet 2002, d'une durée de 90 ans, portant sur l'immeuble sis 83, travers Charles Susini, dans lequel est exploitée une maison de retraite.

La société Foncière des Murs compte céder prochainement ses droits et charges résultant du bail susvisé, ainsi que la construction édifée sur l'assiette foncière, à la société Primovie.

La construction objet du bail étant achevée depuis plusieurs années, la Foncière des Murs, qui relaye également les demandes des sociétés crédit-bailleuses, a demandé une décharge de solidarité.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Volontiers ! Merci, Mme AGIUS. Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 16-29953-DSFP - 16-132 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 16-29990-DSFP – 16-133 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE DE L'ACTION FONCIERE – 13^e arrondissement - Malpassé - Cession d'emprises de terrain à la Métropole Aix-Marseille Provence en vue des aménagements de la rue du Stade et de la rue d'Entremont - Annule et remplace la délibération n°15/1107/UAGP du 16 décembre 2015. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.- Monsieur le Maire, chers collègues, dans le cadre du projet de rénovation urbaine du Vallon de Malpassé, ce rapport a pour objet l'approbation du nouveau protocole foncier par lequel la Ville de Marseille s'engage à céder, à titre gratuit, au profit de la Métropole Aix-Marseille Provence cinq emprises foncières en vue de la création d'une voie nouvelle dite "rue du stade", ainsi que la requalification de la rue d'Entremont afin de réorganiser et compléter le maillage viaire du secteur.

Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DUDIEUZERE. Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 16-29990-DSFP - 16-133 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 16-30021-DSFP – 16-134 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE DE L'ACTION FONCIERE – 14^e - Les Arnavaux - Rue Jean Queillau - Cession d'un terrain nu à la société Sogeprom - Prorogation jusqu'au 1^{er} décembre 2017 de la promesse unilatérale de vente en date du 1^{er} décembre 2014. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet la cession d'un terrain nu à la société Sogeprom.

Ce terrain situé rue Jean Queillau, dans le 14^e arrondissement, devait être cédé dans le but de réaliser une opération immobilière de 40 logements sociaux, mais cela a fait l'objet de plusieurs recours de la part des riverains, ceux-ci considérant à juste titre que les infrastructures et les équipements ainsi que l'emplacement ne s'y prêtaient pas.

Par contre, la société Sogeprom demande la prorogation de la promesse de vente initiale afin de prendre en compte les délais de procédure liés aux contentieux engagés contre le permis de construire. Une première prolongation a déjà été soumise à l'approbation de notre Conseil en décembre 2015 et rejetée à la majorité des votants. La situation n'a pas évolué puisqu'une seconde demande nous est proposée ce jour.

Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre aux voix ce rapport.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DUDIEUZERE. Je mets donc aux voix ce rapport.

Monsieur MARI.- Pour la même raison que tout à l'heure, nous nous abstiendrons.

LE RAPPORT N° 16-30021-DDFP - 16-134 7S EST REJETE A LA MAJORITE

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "pour" du groupe "Marseille en avant", abstention du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, des élus Front de Gauche et des élus non inscrits - non apparentés.)

Monsieur RAVIER.- M. MAURY a quelques difficultés avec son rapport ; on passe au rapport 136, on reviendra au 135 après.

RAPPORT N° 16-29979-DSFP – 16-136 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE DE L'ACTION FONCIERE – 13^e arrondissement – Sainte-Marthe - Avenue des Pâquerettes - Cession à la SOLEAM d'un détachement foncier pour l'élargissement de l'avenue des Pâquerettes. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport a pour objet l'approbation du projet de protocole foncier de la cession au profit de la SOLEAM d'un terrain d'environ 1 364 m² à détacher de la parcelle communale cadastrée Saint-Mitre section L n°447, sise avenue des Pâquerettes, dans le 13^e, en vue de l'élargissement de ladite avenue.

En effet, des travaux sont en cours pour l'élargissement et la requalification de l'avenue des Pâquerettes dans le cadre de la réalisation du lycée Saint-Mitre par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, lycée dont l'ouverture est prévue en septembre 2017.

Si nous approuvons bien évidemment cette cession, nous nous étonnons toutefois qu'elle n'ait pas eu lieu avant, alors que les travaux ont commencé depuis déjà plusieurs semaines. Cela aurait peut-être permis de réaliser ces travaux dans de meilleures conditions, en réalisant un déport de la circulation sur l'emprise concernée au lieu de la dévier par l'allée des Troènes, l'avenue des Glaïeuls et l'avenue des Lys, faisant vivre un véritable calvaire aux habitants de ce secteur. Il semble d'ailleurs que la SOLEAM ait des difficultés avec les emprises foncières puisque c'est aussi ce problème qui repousse depuis deux années l'élargissement de la traverse Camp-Long, maintes fois annoncé et à nouveau reporté à mi-2017.

Monsieur le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DUDIEUZERE. Je mets donc aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 16-29979-DSFP - 16-136 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 16-29956-DSFP – 16-137 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE DE L'ACTION FONCIERE – Incorporation dans le Domaine Communal des biens vacants et sans maître sis ZAC des Hauts de Sainte-Marthe - 14^e arrondissement - Impasse Charvet - 3^e arrondissement - 18, rue Fontaine des Vents - 2^e arrondissement - ZAC de Château-Gombert - 13^e arrondissement - et ZAC de la Capelette - 10^e arrondissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport a pour objet l'approbation de l'incorporation dans le domaine communal de biens vacants et sans maître situés dans les ZAC des Hauts de Sainte-Marthe et de Château-Gombert.

En effet, les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la Commune sur le territoire de laquelle ils sont situés si celle-ci ne renonce pas à exercer ses droits. Cette disposition facilite l'action des équipes municipales sur le territoire communal, notamment en matière de réhabilitation des immeubles et dans la mise en œuvre des opérations d'aménagement.

Pour ce qui relève de notre secteur, sont concernées, premièrement, la parcelle non bâtie de 183 m² référence cadastrale 893 C223, située au 165, avenue du Merlan, ainsi que les parcelles 224, 225, et 226. La parcelle référencée 893 C223, nécessaire à l'aménagement de la ZAC des Hauts de Sainte-Marthe, sera cédée à la SOLEAM. Deuxièmement, dans la ZAC de Château-Gombert, 13^e arrondissement, deux parcelles non bâties de 838 et 450 m², références cadastrales 213880 B n°8 et 213880 D n°25, qui participent à l'aménagement et à l'élargissement du chemin des Lamberts et du chemin des Amphoux à la Croix Rouge.

Monsieur le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DUDIEUZERE. Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 16-29956-DSFP - 16-137 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 16-30008-DAH – 16-138 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - SERVICE AMENAGEMENT ET HABITAT NORD – ZAC des Hauts de Sainte-Marthe - 14^e arrondissement - Approbation du programme des équipements publics modifié et des modalités de financement - Approbation de la convention financière tripartite entre la Métropole Aix-Marseille Provence, la SOLEAM et la Ville de Marseille. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO, rapporteur.- Ce rapport a pour objet d'approuver le programme des équipements publics modifié de la Zone d'Aménagement concerté des Hauts de Sainte-Marthe, ainsi que la convention financière tripartite entre la Ville, la Métropole et la SOLEAM, dans laquelle la Métropole Aix-Marseille Provence autorise la Ville de Marseille à verser une participation à la SOLEAM.

Cette convention précise les conditions du versement de la Ville de Marseille, qui s'élève à 4 453 097 euros et qui se répartit comme suit : 799 875 euros en vue des travaux de réhabilitation de la Bastide Montgolfier, mise hors d'eau, hors d'air et réfection des façades ; 412 983 euros en vue de la réalisation de la part primaire des travaux d'infrastructure pour les espaces verts à créer dans la ZAC ; 3 240 239 euros en vue de la réalisation de la part primaire des travaux pour le traitement paysager des coulées vertes et bassins de la ZAC.

La participation fera l'objet de trois versements, puis le solde après la réception des travaux.

L'opération est clôturée à hauteur de 33 millions d'euros. Il est procédé à la création d'une nouvelle tranche sous une nouvelle affectation d'autorisation de programme correspondant au solde du coût de la tranche 02 affectée au paiement des équipements publics pour un montant de 37 762 380 euros.

Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme D'ANGIO. M. MARI souhaite prendre la parole.

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, nous voterons favorable sur ce rapport, je le dis au préalable. Cependant je voudrais pointer une nouvelle fois la manière dont s'est construite cette ZAC. On rappellera que cette ZAC a été créée en 2004, que Marseille Aménagement en a eu l'attribution en tant qu'aménageur en 2006. Et nous allons inaugurer peut-être, j'espère, l'école de cette ZAC à la rentrée 2017, donc on peut faire les comptes : 13 ans après la création de la ZAC. Donc les familles qui se sont installées là, leurs enfants doivent aujourd'hui être à l'université. Ils ont de la chance, il y a la faculté de Saint-Jérôme qui n'est pas loin.

Sur le plan de l'aménagement encore, on peut pointer le déficit de voiries : on n'a pas encore construit les voiries nécessaires alors que l'on a délivré des milliers de permis de construire. Et bien entendu, pas de transports en commun puisque les voiries actuelles ne peuvent pas supporter le passage des transports en commun.

Donc, encore une fois, je voulais pointer la manière chaotique dont cette ZAC avait été construite. On avait pourtant le mauvais exemple de la ZAC de Château-Gombert, qui était à peu près au même niveau. Et malheureusement, la conséquence qui arrive dans cette ZAC, c'est un mécontentement des électeurs et qui, encore une fois, se tournent vers les extrêmes pour manifester leur mécontentement. Je le regrette.

Monsieur RAVIER.- Ils se tournent vers François FILLON ! Merci, M. MARI. Un mot, M. MIRON ? Non.

Monsieur MIRON.- Ce n'est pas la peine.

Monsieur RAVIER.- Je demandais comme ça pour la forme.

Monsieur MIRON.- Ce sont toujours les mêmes rengaines qui reviennent, au bout d'un moment c'est lassant, pour nous et les quelques personnes qui sont là. Chacun tirera les conclusions des votes qui sont faits, tout simplement.

Monsieur RAVIER.- On est là pour ça. En tout cas merci, M. MARI, d'avoir rappelé qu'effectivement les décideurs décident, qu'ils font ce qu'ils veulent, et d'avoir rappelé, alors que vous étiez à la tête de cette Mairie de Secteur, que vous n'avez rien obtenu.

Nous pouvons donc passer au vote.

LE RAPPORT N° 16-30008-DAH - 16-138 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur RAVIER. On revient au rapport 135.

RAPPORT N° 16-30010-DAH – 16-135 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - SERVICE DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME – Participation financière de la Ville de Marseille à la Société Anonyme d'Economie Mixte Adoma pour la gestion du Parc Relais Adoma Marseille - Approbation de l'annexe financière n°2 à l'avenant n°1 à la convention cadre n°2015-80170, relatif au fonctionnement du parc relais Adoma Marseille au titre de l'année 2017. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur MAURY, rapporteur.- Ce rapport a pour objet, dans le cadre de la mise à disposition de logements d'urgence et d'insertion, l'approbation d'une nouvelle annexe financière à l'avenant n°1 de la convention entre la Ville de Marseille et la société ADOMA.

ADOMA a complété son dispositif initial "Résidence Les Jardins de l'Espérance" de 10 logements supplémentaires en diffus dans son parc de résidences sociales et sollicite la participation financière de la Ville pour l'année 2017. Ces dispositions doivent faire l'objet d'une approbation annuelle.

Cela va permettre le relogement de personnes évacuées des immeubles du centre-ville relevant de l'habitat indigne et dégradé. Les propriétaires de ces mêmes logements seront censés prendre en charge les frais de logement temporaire.

Parallèlement à cela, une participation financière d'un montant plafond de 260 630 euros sera attribuée à la SAEM ADOMA.

Je vous demande, Monsieur le Maire, de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MAURY. Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 16-30010-DAH - 16-135 7S EST REJETE A LA MAJORITE

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "pour" du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche, abstention des élus non inscrits - non apparentés.)

RAPPORT N° 16-30027-SPU – 16-139 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - SERVICE PROJETS URBAINS – Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Territoire Marseille Provence - Avis de la Commune sur l'avant-projet de Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport a pour objet l'approbation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, dit PADD, tel que présenté lors de la conférence des Maires du 7 novembre 2016.

Le PADD présente la vision, le projet et les orientations stratégiques qui serviront de socle à l'élaboration du PLUi, Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER. Merci, M. DUDIEUZERE. Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 16-30027-SPU - 16-139 7S EST REJETE A LA MAJORITE

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "pour" du groupe "Marseille en avant", abstention du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, des élus Front de Gauche, et des élus non inscrits - non apparentés.)

RAPPORT N° 16-30007-DPE – 16-140 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE EMPLOI - Approbations de conventions annuelles 2017 de partenariat et attributions d'un acompte sur la participation financière de fonctionnement 2017 aux associations Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Initiative Marseille Métropole et Maison de l'Emploi de Marseille. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution d'un acompte sur la participation financière de fonctionnement 2017 aux associations Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Initiative Marseille Métropole et Maison de l'Emploi de Marseille.

Ces trois structures sous statut associatif ont une convention annuelle avec la Ville de Marseille qui expire au 31 décembre 2016 et qu'il convient de leur renouveler.

Par ailleurs, en attendant le vote du Budget Primitif 2017 et étant donné que leurs activités nécessitent un effort de trésorerie dès le début de l'exercice, il y a lieu de verser à ces trois associations un acompte afin de leur garantir une continuité et un bon fonctionnement

Il est donc proposé d'approuver les versements suivants : - un acompte de 112 500 euros à l'association Cités des Métiers de Marseille et Provence-Alpes-Côte d'Azur, - un acompte de 108 000 euros à l'association Initiative Marseille Métropole - un acompte de 207 899 euros à l'association Maison de l'Emploi de Marseille.

Monsieur le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DUDIEUZERE. Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 16-30007-DPE - 16-140 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, des élus Front de Gauche, et de M. RABIA, abstention des élus non inscrits - non apparentés.)

ADDITIF N° 1 REÇU VENDREDI 25-11-2016 A 16 H 30

RAPPORTS DISTRIBUES EN SEANCE

RAPPORT N° 16-29172-DTBN – 16-141 7S - DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD – Restructuration et extension du groupe scolaire La Batarelle, 38, rue de Lissandre - 14^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

Madame D'ANGIO, rapporteur.- C'est un apport qu'il est très agréable de lire. En effet, après plusieurs demandes émanant de la Mairie de Secteur, des directrices, des parents d'élèves et des habitants, nous ne pouvons qu'être satisfaits d'avoir à l'ordre du jour de ce Conseil un rapport qui va enfin permettre aux petits écoliers de La Batarelle et aux enseignants d'avoir des locaux suffisamment grands.

Ce rapport a donc pour objet d'approuver l'affectation de l'autorisation de programme d'un montant de 1 080 000 euros pour les études et les travaux dans le cadre de la restructuration du groupe scolaire de La Batarelle dans le 14^e arrondissement.

Ce groupe scolaire rencontre depuis plusieurs années une augmentation du nombre d'élèves, entraînant des ouvertures de classes. Il commençait à devenir trop étroit, une cour trop petite. Une classe de grande section a même été hébergée cette année à l'élémentaire.

Ce rapport va donc permettre tout d'abord d'agrandir la cour des primaires d'environ 270 m², avec la réalisation d'un mur de soutènement sur la partie arrière, et à remplacer plusieurs tronçons de clôture au niveau des nouvelles limites de propriété, sur un linéaire d'environ 180 m.

Par ailleurs, il est également proposé, comme nous l'avions demandé, d'utiliser et donc de réaménager les locaux inoccupés au sein de ce groupe scolaire. Ces locaux permettront ainsi d'accueillir des classes supplémentaires avec tous les aménagements y afférents.

Ce rapport est nécessaire pour ce groupe scolaire, mais nous regrettons qu'aucun prévisionnel et qu'aucune date n'aient été annexés.

Pour finir, je voudrais revenir sur le fait qu'actuellement l'école élémentaire héberge une classe de grande section de la maternelle et qu'il est fort probable qu'une ouverture de classe ait lieu l'an prochain sur l'école élémentaire, entraînant donc l'impossibilité d'accueillir encore la classe de grande section. Il est donc important que ces travaux démarrent le plus rapidement possible afin d'être, nous l'espérons, terminés pour la prochaine rentrée.

Il a été évoqué également ce matin en commission la possibilité de transformer le self existant attenant à l'école maternelle en salle de classe, et donc de transférer le self dans les locaux actuellement inoccupés, ce qui permettrait d'avoir l'école de la maternelle au même endroit.

Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme D'ANGIO. C'est effectivement une grande satisfaction pour nous, mais surtout pour les habitants de La Batarelle, précisément de La Batarelle Haute, puisque les plus folles rumeurs avaient couru sur ce site, réservé voire pris d'assaut par des individus issus de la communauté Rom, dont, comme chacun le sait, la présence est une véritable chance pour la France. Et si ce n'était pas les Roms, il était annoncé, en tout cas c'est la rumeur mais heureusement ce n'était qu'une rumeur, que cela pouvait être transformé, adapté pour devenir un centre d'accueil et d'orientation de migrants, et cela ne soulevait pas l'enthousiasme des habitants ! Et cela ne soulevait pas l'enthousiasme non plus de cette majorité de la Mairie de Secteur.

Donc, le travail a payé. Je remercie donc Mme D'ANGIO et tous les élus dans leur domaine pour avoir été, là aussi, à l'écoute non seulement des habitants, mais aussi bien sûr du corps enseignant, des parents, des agents de la Ville, qui souhaitaient bien légitimement, car c'est nécessaire, que cette école puisse s'agrandir. Eh bien, nous avons été entendus par la Ville de Marseille et nous l'en remercions ! Nous remercierons Mme CASANOVA pour avoir observé qu'il fallait répondre favorablement à une situation d'urgence. Mais sans la mobilisation de la Mairie de Secteur, il en aurait été peut-être autrement !

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, vous avez pris la précaution de parler de rumeur. Effectivement, donc il est vrai que la rumeur, agiter des peurs, c'est un petit peu votre marque de fabrique. Il y a eu une intrusion. Vous parlez du bâtiment attenant à l'école qui était le bâtiment de la Protection Civile à l'époque, qui était désaffecté, qui est toujours désaffecté. Donc pour ce bâtiment, des rumeurs savamment orchestrées par ceux à qui profite le crime, je ne fais pas de (déco), ont été distillées, sauf que vous savez très bien que depuis le début cet équipement qui est désaffecté est destiné à l'accueil de classes maternelles ou de classes d'école primaire, ce que l'on appelle des écoles relais. Lorsqu'il y aura des travaux sur des écoles dans le secteur ou peut-être dans d'autres secteurs, cet espace pourra être aménagé et servira d'école relais.

Donc, arrêtez la rumeur sur les Roms, la rumeur sur les camps de migrants ! Non ! Il n'a jamais été question une seule fois de cela, et je l'ai vérifié personnellement auprès de Mme CASANOVA, c'est un site qui est dédié à accueillir des classes relais en cas de travaux dans d'autres écoles. Je voulais simplement le préciser.

Madame D'ANGIO.- Ce site ne faisait plus partie du patrimoine scolaire. Mme CASANOVA a écrit aux directrices d'école justement qu'elle demandait à Mme CARADEC de le remettre dans le patrimoine scolaire parce qu'il ne l'était plus.

Donc, je ne suis pas certaine que cela fasse partie d'une école de secours, à la différence de celle de Susini qui en est une.

Monsieur RAVIER.- Merci Mme D'ANGIO. M. MARI, vraiment, sincèrement, de la façon la plus honnête, je puis vous garantir que cette rumeur je l'ai subie et que nous avons dû...

Monsieur MARI.- Il y a eu une intrusion une fois, c'est vrai ! Cela a duré quelques heures.

Monsieur RAVIER.- Alors nous nous en sommes préoccupés et nous avons contacté la Mairie, nous avons essayé d'obtenir des informations sérieuses, car la rumeur n'était pas partie d'ici. Je ne vois pas en quoi cela pourrait m'être profitable. Parce que si cela s'était révélé exact, le fait que ces locaux permettent bientôt d'accueillir des élèves et d'agrandir l'école, c'est quelque chose qui nous a été annoncé il y a deux jours. Nous n'avons pas été mis vraiment dans la boucle encore une fois. Nous avons secoué le cocotier, nous avons alerté, demandé, argumenté, sans vraiment avoir des assurances de la part des Services de la Ville. Il était donc bien légitime que nous nous préoccupions, nous aussi, et je dirai même nous d'abord, de cette folle rumeur, qui n'est pas partie de la Mairie de Secteur, ceci je peux vous le garantir !

Donc nous sommes très satisfaits pour les familles et le corps enseignant de La Batarelle que ce dossier puisse prendre cette tournure.

Nous passons donc au vote.

LE RAPPORT N° 16-23172-DTBN - 16-141 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 16-30102-DSEFP - 16-142 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE – Approbation d'une convention financière pluriannuelle relative aux opérations d'accompagnement de la L2. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.- Ce rapport a pour objet l'approbation de la convention financière pluriannuelle relative aux opérations d'accompagnement de la L2.

Dans cette convention, il est prévu que la Ville de Marseille finance à hauteur de 8 200 000 euros, sur les anciens terrains de l'école de La Busserine, la plaine des sports et des loisirs ainsi que le traitement paysager de l'esplanade sur la dalle de la tranchée couverte, d'une surface de 3 800 m².

Cela fait donc partie du traitement de surface de la L2. Et ces travaux commenceront bien sûr une fois que la L2 sera finie, c'est-à-dire à partir de 2018.

Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DUDIEUZERE. Allez, M. JOHSUA ! Que l'on passe des Fêtes de Noël dans de bonnes conditions !

Monsieur JOHSUA.- Monsieur le Maire, simplement un commentaire sur cela. Premièrement, c'est très tardif. Deuxièmement, c'est insuffisant, parce qu'il y a tout un certain nombre d'autres domaines qui ne sont pas réglés par cette délibération. Nous savons que la L2 va poser des problèmes majeurs, alors cela dépend des endroits évidemment, mais dans des endroits que je connais bien, c'est-à-dire à la fin, à l'endroit où l'on va connecter avec l'autoroute et juste un peu avant, les choses ne sont pas réglées, elles ne sont pas réglées par cette délibération. Et donc il y a un souci majeur, qui nous est commun, je pense, dans cette assemblée, il ne s'agit pas ici d'avoir des divisions sur cette question-là, mais nous ne sommes pas traités de la même manière que le reste de la Ville ! Voilà, c'est une question qui est toute simple.

Sans compter les aspects du point de vue de la pollution de l'air, que nous connaissons bien aussi et qui va être quelque chose de dramatique dans ce secteur-là.

Il n'y a rien de plus dans cette délibération. Cela dit, elle est positive. Elle est positive parce qu'il semble bien qu'il y a eu quelques efforts supplémentaires qui soient faits.

Nous allons donc voter pour cette délibération, tout en expliquant à tout le monde que la bataille n'est pas finie et qu'il faudra faire en sorte d'obtenir ce qui est nécessaire pour les habitants de notre secteur.

Monsieur RAVIER.- Je suis entièrement d'accord avec vous, M. JOSHUA. C'est assez rare pour le souligner !

Cette L2 Nord, car il n'y a pas une L2 mais bien deux L2, cette L2 Nord est une L2 au rabais quant à son revêtement, sa protection, sa soi-disant protection phonique, sa soi-disant protection contre la pollution, même si on nous a expliqué, avec graphiques et plans à l'appui, que la pollution était une pollution, comme le stationnement, "intelligente". Et nous en avons déjà discuté la fois dernière ici, je vois que M. MIRON est las d'entendre la même chose, mais il devrait savoir que la politique c'est l'art de se répéter, surtout quand cela concerne l'intérêt général et la santé de nos concitoyens.

Donc, nous avons eu de la part de M. MONCORGE, le patron de la SRL2, des graphiques, puisque nous avons eu maintes réunions –n'est-ce pas, M. DUDIEUZERE– où si ce n'était pas grave, ce serait comique : un déplacement du nuage de pollution qui remonte l'avenue de l'Escadrille Normandie Niemen et qui contourne le stade ! C'est-à-dire que c'est une pollution qui reconnaît un stade, qui sait que derrière les grilles il y a des sportifs, qui de par leur activité consomment plus d'oxygène, et qu'il vaut mieux ne pas entrer dans le stade. Donc, ici la pollution s'arrête au portail, fait le tour. Mais à ce moment-là il ne faut pas être sur l'avenue de l'Escadrille Normandie Niemen !

Autrement dit, cela s'appelle "se foutre de nous", tout simplement ! Mais, là, on touche à la santé publique !

Monsieur MARI.- Vous rabâchez, quand même !

Monsieur RAVIER.- Bien sûr, je rabâche ! Quand il s'agit de l'intérêt général et en particulier de la santé de la population ! Dois-je vous rappeler que la population, ce sont des hommes et des femmes, des personnes âgées, des enfants ! Sous la tour H de Frais Vallon, dans cette partie de la L2, qui est considérée comme faisant partie de la L2 Est, c'est tellement couvert du côté Est qu'ils ont pris à eux cette partie-là pour faire croire qu'ils ont une partie qui n'est pas couverte ! En tout cas, c'est bien dans les quartiers Nord. Eh bien, sous la tour H, la partie de la L2 est à ciel ouvert et il est tout à fait reconnu et malheureusement admis qu'il y a là une pollution phonique, et pas seulement phonique, de trop haut niveau, qui concerne 58 logements. Et qu'a-t-on répondu à ces familles qui se plaignent légitimement ? "On vous mettra du double vitrage". Voilà !

Et ce sont les mêmes qui me font des leçons du vivre ensemble ! Ce sont les mêmes qui nous répondent cela, les mêmes, qui insultent les habitants, qui vont les faire vivre ou survivre dans des conditions épouvantables. Mais ils sont pour le vivre ensemble, donc ils ont tous les droits, y compris de nous polluer et de s'attaquer, encore une fois, de façon plus générale à la santé de nos concitoyens et de nos concitoyens pour économiser quelque argent !

Je rappelle les bretelles de retournement, qui sont techniquement possibles, qui sont techniquement souhaitables pour le trafic, dont tout le monde s'accorde à dire, y compris le patron de la SRL2, que ces bretelles de retournement permettraient de régler 100 % du problème ! Mais si une seule des deux était accordée, pour une somme de moins de 20 millions d'euros, cela résoudrait le problème de trafic qui va se poser à hauteur de 75 % ! Nous pourrions régler 75 % du problème du trafic routier qui va se poser en 2018, si le Gouvernement que vous soutenez, M. MARI, nous lâchait 20 millions d'euros sur une L2 qui a coûté 1,2 milliard d'euros !

Alors je sais que les caisses sont vides, elles étaient déjà vides en 2012, mais quand même, 20 millions d'euros pour les quartiers Nord, ce n'est quand même pas grand-chose par rapport aux 5 milliards que nous avait promis M. AYRAULT ! Quand M. AYRAULT, Premier Ministre de M. HOLLANDE, était venu à Marseille pour sauver le soldat MENNUCCI à la veille des élections municipales, promettre x milliards pour Marseille et notamment pour les quartiers Nord, où sont-ils passés ? Sylvie ANDRIEUX n'a quand même pas tout pris, elle n'était plus dans le coup ! Je plaisantais. Mais promesses, promesses, promesses ! Et les promesses se sont envolées en même temps que M. AYRAULT ! Résultat : une L2 dans les quartiers Nord au rabais. Il ne faudra pas vous étonner si, la prochaine fois, vous prenez une nouvelle déculottée électorale, vous vous moquez des gens !

Mais nous allons continuer à nous battre, M. JOSHUA, nous allons continuer malgré tout. On ne lâche pas l'affaire. Les travaux 2018, le patron de la SRL2 nous a dit : "moi, je peux, il n'y a pas de problème. Les engins sont là, les hommes sont là, le plan est fait pour les bretelles de retournement. Si on me fait le chèque, je vous fais le tunnel sous l'Atlantique, ce n'est pas un souci ! Techniquement, c'est possible." Ensuite, il faut que les partenaires, le Conseil Régional, tous les partenaires, l'Etat, mettent un petit peu la main à la poche et se rappellent que les quartiers Nord font partie de la Ville de Marseille. Il faudrait qu'ils s'en rappellent et que ces habitants ne soient pas des habitants de seconde zone. Nous, nous nous en rappelons et nous allons le faire à nouveau savoir !

Monsieur MIRON.- Je ne vais pas m'inscrire dans la caricature, vous vous en doutez bien. Par contre, je voudrais rappeler un certain nombre de choses.

M. JOSHUA, je suis désolé, cela va tomber sur vous, mais il ne fallait pas aller dans ce sens-là. Vous nous dites aujourd'hui : "c'est bien, mais ce n'est pas assez". Vous nous dites aujourd'hui, à juste titre, et c'est vrai : "il y a deux L2". La faute à qui s'il y a deux L2 ? On a d'un côté un Maire qui s'est appelé pendant longtemps Roland BLUM puisque c'était lui le Maire de Secteur du 11-12, qui, quel que soit le Gouvernement, a négocié, continué à négocier, avec chacun des Ministres qui passait, pendant de nombreuses années, sur la couverture, les aménagements et des réaménagements, pendant de nombreuses années.

Et ici, il y avait la majorité municipale du secteur, dont vous faisiez partie, dont le Maire était M. HOVSEPIAN, qui, pour des raisons que j'ignore mais que je peux imaginer en complément avec le secteur d'à côté, n'a rien négocié, tout était parfait, n'a surtout pas négocié les aires de retournement qui aujourd'hui sont nécessaires, tout le monde le dit, tout le monde s'accorde à le dire. Et j'ai même écrit personnellement, il y a plusieurs années déjà, aux Ministres, au Préfet, pour leur indiquer qu'il semblait important que nous prenions en considération le Port Autonome.

On a là un exemple flagrant du fait que quand on ne s'occupe pas d'un dossier aussi important, pour des questions partisanes, cela n'a été que des questions partisanes puisque Roland BLUM l'a fait de son côté, eh bien, nous avons la chance d'avoir sur la L2 Est 10 millions d'euros d'équipements publics financés dans le cadre du contrat, et sur la L2 Nord le montant est zéro !

Aujourd'hui, on vote 8,2 millions d'euros, je ne peux que me réjouir que l'on vote ces 8,2 millions d'euros. C'est une participation du Conseil Régional, une participation de la Ville de Marseille, c'est un peu tout le monde qui met la main à la poche pour compléter. Et là, c'est la part de la Ville de Marseille : 8 200 000 euros.

Donc, on y fera effectivement des équipements sportifs, on y fera des équipements à destination des populations locales, bien sûr, puisque c'est très localisé sur l'ensemble de la dalle de Malpassé ou le long de ce qui servira de couverture en face de l'ancienne école de La Busserine. Eh bien, ce sont des aménagements que l'on aurait pu éviter à prendre au compte de la Mairie de Marseille, donc au compte de nos impôts. Directement, on aurait pu les mettre dans un pot commun qui était pris en charge, je vous le rappelle, pour la L2, par la Métropole, par le Département, par la Région et par l'Etat et non pas par la Ville !

Voilà, Mme PONCET-RAMADE, c'est bien tard aujourd'hui pour apporter des compléments. Mais on vous remercie de ce que vous n'avez pas fait pendant des années !

Madame PONCET-RAMADE.- Je suis désolée, Monsieur, mais j'ai assisté à toutes les réunions de concertation ! Et ce que M. BLUM a eu, il l'a obtenu parce qu'il était dans la majorité ! Nous étions dans l'opposition et nous n'avons rien eu ! La seule solution, c'est ça. C'est que dans votre Mairie ne regarde pas l'intérêt général, M. GAUDIN regarde l'intérêt particulier. Et M. BLUM est dans les intérêts particuliers. Ici, nous n'y étions pas ! Je suis désolée.

Monsieur MIRON.- 8 200 000 euros pour l'intérêt général !

Madame PONCET-RAMADE.- Oui, pour M. BLUM, il y avait des trucs, mais pas pour les Socialistes et les Verts, en tout cas ! Et de la même façon pour la ZAC de Sainte-Marthe, tout ce que l'on a demandé on ne l'a pas eu ! Et il a fallu aller voir Claude VALLETTE, faire état d'une amitié ancienne pour que certains trucs soient pris en compte. C'était une galère !

Monsieur RAVIER.- Eh oui ! Il semble bien qu'il y ait deux codes à Marseille : il y a le Code Général des Collectivités Territoriales et le "code de l'amitié marseillaise" ! Il vaut mieux maîtriser le deuxième que le premier. Le premier, c'est bien, mais maîtriser le deuxième, c'est mieux.

Donc merci, M. MIRON, d'avoir rappelé effectivement que le Maire de Secteur, M. BLUM, a agi en tant que Maire de Secteur et qu'il a su, si j'en crois ce que vous nous rapportez, grâce à sa pugnacité défendre son territoire.

Et c'est dommage que le Maire de Marseille n'ait pas agi de la même manière. Il aurait pu adopter la même attitude en tant que Maire de Marseille et suppléer, remplacer et faire ce que la Mairie des 13^e et 14^e Arrondissements, justement, ne faisait pas, puisqu'il n'y avait pas de volonté de la part de mon prédécesseur. Monsieur le Maire de Marseille aurait dû porter ce dossier et éviter aux contribuables marseillais de devoir mettre la main à la poche à hauteur de 8 millions d'euros.

Il le fait, tant mieux ! Mais nous aurions dû éviter cela pour les finances de la Ville, qui, comme chacun le sait, sont dans un état extrêmement préoccupant. Ce n'est que justice que d'obtenir ces quelques financements. Aujourd'hui nous le votons, nous le voterons lundi, mais par expérience j'attends pour voir !

Nous passons au vote.

LE RAPPORT N° 16-30102-DSFP - 16-142 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur RAVIER.- Avant de passer au dernier rapport, je voudrais remercier les associations et les habitants qui ont assisté à nos débats, et remercier les Services et mon Cabinet, Mme HARMS, Mme HABLOT et M. CAMBIER, et le Chef de Cabinet, Mme GUFONI, et Madame la sténotypiste, et vous remercier tous d'avoir participé à nos débats.

Je vous rappelle que dimanche, celles et ceux qui se sentent concernés par nos traditions, coutumes, nous inaugurerons la crèche, à moins que M. JOSHUA porte plainte. Donc nous inaugurerons la crèche à 18 h, ce qui sera suivi d'un concert de Noël à la Chapelle. Vous êtes bien sûr toutes et tous conviés ! Nous pouvons donc passer au dernier rapport.

RAPPORT N° 16-29812-DEGPC – 16-143 7S - DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION ETUDES ET GRANDS PROJETS DE CONSTRUCTION - SERVICE MONUMENTS ET PATRIMOINE HISTORIQUES – Restauration d'un grand tableau, propriété communale, du XVII^e siècle représentant une Nativité, situé dans la chapelle Saint-Joseph - 14^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux – Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

Monsieur BESNAÏNOU, rapporteur.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, ce rapport a pour objet un tableau grand format, de 4 m de long sur 1,90 m de haut, qui est une propriété communale, qui représente une Nativité qui date sans doute du 17^e siècle.

Après être resté pendant de longues années accroché au mur au fond de la tribune dans la Chapelle Saint-Joseph, il a été déposé pour permettre l'installation d'une gaine de ventilation. Ce tableau est actuellement entreposé dans un couloir de passage. Il est de ce fait particulièrement exposé à des dégradations potentielles.

Ses dimensions exceptionnelles et la qualité de sa facture, pour l'heure anonyme, ont alerté les Services de la Ville. Des visites de plusieurs éminents spécialistes ont conforté l'idée et la nécessité d'une étude approfondie de ce tableau. Et les premiers avis des Conservateurs d'antiquités et d'objets d'art de la Ville ont plaidé en faveur d'une demande de protection au titre des monuments historiques et de sa restauration rapide au sein du CICRP.

L'intérêt manifeste de cette œuvre impose sa restauration. Elle pourrait ensuite être exposée dans l'escalier d'honneur de la Bastide Saint-Joseph et ainsi être dévoilée au public. Pour cela, il est proposé de mettre en place un partenariat avec le CICRP qui réalisera le dossier d'imagerie nécessaire à la consultation des travaux. Le restaurateur désigné après la mise en concurrence sera hébergé au CICRP pour la réalisation des travaux.

Pour la réalisation de ces travaux de restauration incluant un traitement de conservation et la restauration du support, un rentoilage, il convient d'approuver l'affectation de l'autorisation d'un programme Mission Stratégie Immobilière et Patrimoine, pour l'année 2016, à hauteur de 30 000 euros.

Je dois surtout remercier M. Jean-Robert CAIN qui s'est nettement investi dans ce projet.

Je vous demande de mettre ce rapport aux voix, Monsieur le Maire.

Monsieur RAVIER.- Bien sûr, nous remercions cette personne pour son investissement et nous vous remercions aussi, M. BESNAÏNOU, pour l'intérêt que vous avez apporté à ce dossier, à ce projet. Et je tiens aussi également à remercier M. AZAR, qui s'est beaucoup investi pour cette restauration, ce qui est normal...

Monsieur MARI.- ...Il n'est pas Adjoint, je crois.

Monsieur RAVIER.- Oui, il est Adjoint ! Il est assez logique qu'il se soit investi pour cette restauration quand on est restaurateur ! (*Rires dans la salle*) C'était la blague papillote de Noël, pardonnez-moi, je n'ai pas pu m'en empêcher !

Donc c'est une très belle œuvre, la Nativité. La Mairie Centrale s'est engagée à nous la restituer et nous l'en remercions ! Cette œuvre sera exposée dans le hall le moment venu, pas avant plusieurs mois. Et je crois que ces 30 000 euros seront bien employés pour ce qui constitue vraiment un joyau de notre patrimoine.

Donc, merci pour ce travail, M. AZAR et M. BESNAÏNOU !

Nous pouvons donc passer au vote.

LE RAPPORT N° 16-29812-DEGPC - 16-143 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur RAVIER.- Le rapport est adopté à l'unanimité. Voilà ce que permet la Nativité, un véritable "voter ensemble" !

Je vous remercie. Passez une excellente soirée et peut-être à dimanche !

La Séance du Conseil d'Arrondissements est levée à 17 h 20, par M. Stéphane RAVIER, Maire du 7^e Secteur.

* * *